

BORDEREAU D'ABATTAGE

NOTICE EXPLICATIVE



PREAMBULE :

Cette notice présente, en toute transparence, les règles de calculs du bordereau d'abattage (= rapport d'inspection selon la norme ISO 17020) et Uniporc s'engage à la fournir sur demande à ses clients. Elle est également disponible sur son site internet www.uniporc.com.

Règles de calculs du bordereau d'abattage et grilles :

Les règles de calculs dans ce document :

- s'appliquent sur l'ensemble de la zone Uniporc et hors zone Uniporc ;
- prennent en compte les spécificités liées aux grilles et/ou aux accords régionaux. Ces spécificités sont expliquées dans la présente notice.

Les grilles applicables sur la zone Uniporc sont :

- Uniporc (mâles castrés)
- Uniporc (mâles entiers)
- Sud-Ouest
- Sud-Ouest immunocastré

Elles sont disponibles sur notre site internet www.uniporc.com.

Dans un souci de praticité, les exemples mentionnés tout au long de ce document se basent uniquement sur la grille « UNIPORC » pour les porcs charcutiers issus d'élevages produisant des mâles castrés.

Règles de diffusion du bordereau d'abattage :

Le bordereau d'abattage est émis et envoyé aux éleveurs (propriétaire et façonnier), aux groupements de producteurs porcins, aux abattoirs et aux usagers après chaque fin d'abattage.

Il est également accessible depuis l'application PCMPorc pour les entités citées précédemment ainsi que les partenaires (sociétés d'aliment, de génétique, France Agrimer ...), les organismes de qualité (Cochon de Bretagne, Jambon de Bayonne et Label Rouge Coche) et les interprofessions porcines réalisant les activités de pesée, classement, identification dans les zones hors Uniporc (IVNC, Interp'AURA ...).

Engagements d'Uniporc :

Uniporc s'engage :

- à accomplir sa prestation de pesée, classement et identification (PCM) en toute impartialité ;
- à consacrer les moyens (humains, matériels et financiers) nécessaires au bon déroulement de sa mission ;
- à respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans les abattoirs ;
- à ne pas communiquer à des tiers, sans le consentement écrit du (des) propriétaire(s) des données d'abattages, les informations recueillies dans le cadre de ses missions de PCM ;
- à répondre dans les meilleurs délais, par mail ou par téléphone, aux réclamations qui lui seront adressées et selon la procédure interne mise en place et disponible sur demande par les parties intéressées.

Lorsque la date d'abattage est antérieure à plus de 30 jours par rapport à la date du jour, Uniporc se réserve le droit de classer sans suite la réclamation du client.

En cas d'erreurs ou de négligence pour lesquelles des preuves concrètes sont disponibles, Uniporc s'engage à apporter les modifications nécessaires au bordereau d'abattage.

Uniporc ne peut être en aucun cas tenu responsable des conséquences d'événements relevant de la force majeure.

Annexes à la notice d'explication du bordereau d'abattage :

- Annexe 1 : Règles de classification des carcasses
- Annexe 2 : Indicateur et observations sanitaires des animaux de réforme
- Annexe 3 : Explications de la « Synthèse des indices »

Attention : Il est **interdit** de reproduire la marque d'accréditation ci-dessous (cf. GEN REF 11).



DESCRIPTION GENERALE :

Pour chaque lot de porcs abattus, un bordereau est établi (ex. ci-dessous).

N° de bordereau - BE..... : 260629-A1-997 - 000000
 Date d'enlèvement..... : 00/00/0000 00:00
 Date d'abattage..... : 29/06/2026 15:54
 Abattoir..... : A1 TEST ABATTOIR
 Groupement..... : 100 INDEPENDANTS
 Usager..... : 999 NOU-NOUVEL USAGER
 Identifiant du lot..... : FRI9999 997
 IDM du propriétaire..... : I9999
 IDM du site d'élevage..... : I9999
 Taux de ressuage..... : Po 3 % Co 3 %
 Grille..... : Uniporc



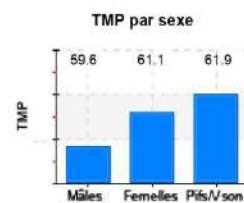
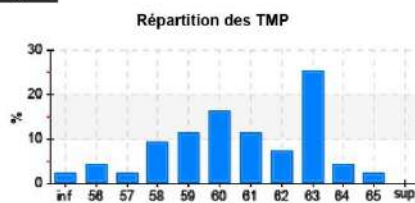
BP 50580 22195 PLERIN CEDEX 1540
 Tel.: 02 96 79 80 30
 Internet : www.uniporc.com email : uniporc@uniporc.com

Accréditation n°3-2159

liste des implantations et portée disponible sur www.cofrac.fr

ADRESSE POSTALE
 POSTALE1L
 22190 UUUU

	Porcs	Coches	Verrats	Porcelets	Total
Annoncés	56	0	0	0	56
Trouvés	55	0	0	0	55



% de charcutiers avec saisies



Défauts Qualité

Tatouages illisibles	3
Sans tatouages	2
Ajeunement :	Non vérifié
Porcs < 70kg	1

Commentaire

caractere(s) a l'envers

Mesures à chaud

	G2	M2	TMP	Poids	Ind.
Mâles	17		59.6	95.8	9.91
Femelles	30		61.1	92.8	13.42
Pifs/Vson	3		61.9	92.4	-23
Ensemble	50		60.6	93.8	8.54

Observations Sanitaires

	Charcutiers	Autres
Aboès	3	
Pbs articulaires	1	
Pbs respiratoires	1	
Pbs digestifs		
Injectons		
Morts	1	
Transportabilité		
Autres		

Répartition des animaux (hors saisies majeures)

Catégories	Nb	%	Pmoy	TMP	Ind.	Poids Tot
P1 45-69,9 kg	1	2	66.4	60	-15.00	66.4
P2 70-80,9 kg	1	2	77.8	62.8	-2.00	77.8
P3 81-84,9 kg	5	12	82.6	62	9.26	413.2
Gamme 85-89,9 kg	3	7	86.3	59.9	11.98	259.0
Gamme 90-102 kg	25	58	95.8	61.1	15.88	2 394.0
Gamme 102,1-108 kg	3	7	105.2	59.1	10.96	315.6
P4 108,1-110 kg	2	5	108.6	60.2	5.00	217.2
P5 110,1-120 kg	1	2	112.2	57.7	-12.00	112.2
P6 45-74,9 kg						
P7 75-88 kg						
P8 88,1-98 kg	2	5	92.4	61.9	-23.00	184.8
Coches (pds froid)						
Verrats (pds froid)						
Pifs/V.>98 (pds froid)						
Porcs>120 (pds froid)	1					110.78
Porcelets (pds froid)						

Résultats

Nombre	Indicateur	Poids froids
1 en attente d'examen complémentaire		95.62 kg
1 Porc(s) > 120 kg		110.78 kg
1 mort(s) (resp. éleveur) ou saisie(s) sur pieds		
1 Saisie(s) totale(s)		88.27 kg
6 Observation(s)	-10.09	503.33 kg
1 Responsabilité(s) partagée(s)	19.00	45.50 kg
1 Accident(s) transport/abattage	19.00	91.00 kg
2 Pifs/Vson	-23.00	179.92 kg
10 hors gamme	2.72	860.20 kg
31 dans la gamme	15.02	2 877.99 kg
Indicateur technique	8.54	4 557.95 kg
Indicateur qualité	1.63	4 557.95 kg
Indicateur total du lot :	10.17	4 557.95 kg
Indicateur sur 51 porcs (55 dans le lot)		
Déchets abattoirs :		247.00 kg
Poids froid total du lot sortie ressuage :		4 643.37 kg
Poids 1 froid pesé sur chaîne :		4 769.96 kg

Explication du bordereau de pesée (ventilation des codes observations, gammes de poids, etc...) sur le site internet www.uniporc.com

1/4 260629-A1-997 24/06/2026 10:15:01 Le dernier bordereau émis annule et remplace toutes les versions précédentes transmises

Ce bordereau servira à déterminer le poids total du lot, ainsi que l'indicateur total du lot. Ces deux éléments suffisent pour la facturation basée sur les cours du Marché du Porc Français.

Toutes les opérations effectuées pour la constitution du bordereau résultent de l'application de la convention de Marché du Porc Français ou du Comité Régional Porcin (CRP) :

Prix payé à l'éleveur = (prix de base du marché + indicateur du lot) X kg totaux froid du lot.



Le Porc Français (LPF)

	Nb	Poids chaud moyen	TMP moyen	Total poids froid
Porcs Qualifiés	55	94.7	60.6	4625.16

Ensemble des Démarches

Démarche Qualité	Référencement Elevage	Certification Abattoir
Le Porc Français / Porcelets et porcs charcutiers	✓	✓

Numéro abattage	Poids 1		Tmp	G3	M3	G2	M2	Sexe	Qualité tatou	Contre Marque	Indicateur		
	chaud	froid									tech	qual	conf
*2	66.4	64.4	60					F			-15	2	
*4	95.4	92.9	63					S			-23	2	
*5	98.0	95.1	59					M			14	2	
*6	77.8	75.5	63					F			-2	2	
*8	100.6	97.6	63					F			18	2	
*9	93.4	90.6	63					M			18	2	
*10	90.2	87.5	60					M			17	2	
*12	95.0	92.2	59					F			14	2	
*13	82.6	80.1	63					M			6	2	
*15	98.0	95.1	62					F			19	2	
*16	85.4	82.8	59					M			12	2	
*18	94.8	92.0	56					M			2	2	
*19	81.0	78.6	63					F			6	2	
*20	92.2	89.4	56					F			2	2	
*22	112.2	108.8	58					M			-12	2	
*23	122.8	119.1	58					M				2	
*25	81.0	78.6	63					F			6	2	
*27	103.6	100.5	59					F			12	2	
*28	92.6	89.8	63					F			18	2	
*29	106.8	103.6	57					F	C		4	-1	
*30	84.2	81.7	60					F			13	2	
*32	97.8	94.9	62					F			19	2	
*34	108.4	105.1	60					M			5	2	
*35	84.4	81.9	61					M			15	2	
*37	93.4	90.6	60					F			17	2	
*38	89.4	87.0	61					S	C		-23	-1	
*39	93.0	90.2	65					F			17	2	

2/4 260629-A1-997 24/06/2026 10:15:01 Le dernier bordereau émis annule et remplace toutes les versions précédentes transmises

Numéro abattage	Poids 1		Tmp	G3	M3	G2	M2	Sexe	Qualité tatou	Contre Marque	Indicateur		
	chaud	froid									tech	qual	conf
*40	87.4	84.8	58					M	B		8	-1	
*41	92.0	89.2	63					F	B		18	-1	
*43	100.0	97.0	63					F			18	2	
*44	86.2	83.6	63					F			16	2	
*45	92.0	89.2	61					F			19	2	
*46	95.8	92.9	63					F			18	2	
*47	108.8	105.5	60					M			5	2	
*49	100.0	97.0	62					M			19	2	
*50	97.8	94.9	60					F	B		17	-1	
*51	101.8	98.7	63					F			18	2	
*53	96.0	93.1	59					F			14	2	
*55	99.0	96.0	64					M			17	2	
*56	105.2	102.0	61					M			17	2	

Détail des animaux en observation sanitaire - Rien à signaler

Numéro	Poids 1		Tmp	G2	M2	Sexe	Qualité tatou	Contre Marque	Indicateur			Durée	Pds2
	chaud	froid							tech	qual	conf		
*21	95.8	92.9	62			F	A		19	2		0:00	95.2
*24	93.0	90.2	58			F	A		10	2		0:00	92.6
*26	94.4	91.6	60			F	A		17	2		0:00	93.8

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité Eleveur

Numéro	Poids 1		Tmp	G2	M2	Sexe	Qualité tatou	Contre Marque	Indicateur			codes obs	Durée	Pds2	Pièce(s) saisie(s) pathologies(**)
	chaud	froid							tech	qual	conf				
*7	91.4	88.7	59			M	A		-4	2		10	0:00	81.8	1 jambon + pied
*11	104.8	101.7	58			F	A		-10	2		08	0:00	89.4	1 quart arrière
*17	79.4	77.0	60			M	A		-21	2		14	0:00	77.4	1 hanche
*33	84.6	82.1	61			F	A	ATB	-3	2		43	0:00	81.0	1 jambonneau arriere
*52	108.8	105.5	52			M	A		-40	2		60	0:00	108.3	1 poitrine
*54	91.0	88.3				M	A			2		99			Saisie totale
*36	87.8	85.2	61			F	A		27	2		01	0:00	81.0	Tete
*42	105.0	101.9				F	A			2		92			Saisie sur pied par DDPP

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité Abattoir

Numéro	Poids 1		Tmp	G2	M2	Sexe	Qualité tatou	Contre Marque	Indicateur			codes obs	Durée	Pds2	Pièce(s) saisie(s) pathologies(**)
	chaud	froid							tech	qual	conf				
*14	97.4	94.5	64			F	A		17	2		49			Souillures
*31						M	A			2		47			Accident d'abattage

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité partagée

Numéro	Poids 1		Tmp	G2	M2	Sexe	Qualité tatou	Contre Marque	Indicateur			codes obs	Pièce(s) saisie(s) pathologies(**)
	chaud	froid							tech	qual	conf		
*48			63			M	A			2		97	Mort transport

Détail des animaux en observation sanitaire - En attente d'examen complémentaire

Numéro	Poids 1		Tmp	G2	M2	Sexe	Qualité tatou	Contre Marque	Indicateur			codes obs	Pièce(s) saisie(s) pathologies(**)
	chaud	froid							tech	qual	conf		
*3	105.6	102.8				S	A			2		85	Examen laboratoire (reste en CBS)

(*): Résultat d'inspection non concerné par l'accréditation

(**) Les pathologies sont indiquées à titre d'information (sous réserve de confirmation sur le certificat de saisie)

Colonne "qual": B: Tatouage illisible - C: sans tatouage -

Catégorie Queue: 1 (≥ 17 cm), 2 (< 17 cm)

Etat Queue: B (morsure), C (nécrose)

N.B. : Ce bordereau est entièrement fictif. Les porcs ont été créés informatiquement ce qui explique l'absence de mesure de G2/G3 et M2/M3 dans le tableau des mesures à chaud. Néanmoins, il servira de base pour plusieurs exemples de calcul.

DESCRIPTION DU BORDEREAU

Le bordereau se décompose en plusieurs parties :

- l'en-tête avec le nombre d'animaux annoncés et trouvés,
- les graphiques si lot > 20 porcs,
- les commentaires,
- la qualité du tatouage,
- les défauts qualité,
- la détection odeurs mâles entiers – uniquement si la grille est Uniporc (mâles entiers),
- la caudectomie et caudophagie – uniquement pour l'abattoir de Lamballe,
- les mesures à chaud en fonction du CGM et de l'IM,
- la répartition des animaux par gamme de poids,
- les démarches qualité,
- le détail par animal :
 - le numéro d'abattage
 - le poids chaud et le poids chaud remis à froid. **Attention : le poids froid affiché ne correspond pas au poids froid payé éleveur !**
 - le TMP
 - le G2/M2 et/ou le G3/M3
 - le sexe (F, M, S, P, C, V)
 - la qualité du tatouage (B ou C) si vide correspond à la qualité A
 - le niveau d'odeur de mâles entiers (2, 3, 4, 5) si non renseigné correspond à la note 1 - uniquement si la grille est Uniporc (mâles entiers)
 - les contremarques
 - les indicateurs techniques, qualité et de conformation
 - la longueur, la catégorie et l'état de la queue
 - (*) Résultat d'inspection non concerné par l'accréditation ((TMP donné à titre indicatif pour les carcasses d'un poids non compris entre 45 et 125 kg (Décisions 2006/784/CE et 2013/282/UE), TQV remplacé par un opérateur de l'abattoir...))
- le détail des animaux en observation sanitaire par catégorie :
 - rien à signaler
 - responsabilité éleveur
 - responsabilité abattoir
 - responsabilité partagée
 - en attente d'examen complémentaire(**) Les pathologies sont indiquées à titre d'information (sous réserve de confirmation sur le certificat de saisie)

TYPE			
M	Mâle	C	Coche
F	Femelle	V	Verrat
S	Pif – Verrasson – Mâle Entier	P	Porcelet

L'EN-TETE

N° de bordereau - BE..... : 260629-A1-997 - 000000
Date d'enlèvement..... : 00/00/0000 00:00
Date d'abattage..... : 29/06/2026 15:54
Abattoir..... : A1 TEST ABATTOIR
Groupement..... : 100 INDEPENDANTS
Usager..... : 999 NOU-NOUVEL USAGER
Identifiant du lot..... : FRI9999 997
IDM du propriétaire..... : I9999
IDM du site d'élevage..... : I9999
Taux de ressuage..... : Po 3 % Co 3 %
Grille..... : Uniporc

	Porcs	Coches	Verrats	Porcelets	Total
Annoncés	56	0	0	0	56
Trouvés	55	0	0	0	55

 Uniporc



BP 50580 22195 PLERIN CEDEX 1540
Tel.: 02 96 79 80 30
Internet : www.uniporc.com email : uniporc@uniporc.com

Accréditation n°3-2159
liste des implantations et portée disponible sur www.cofrac.fr

ADRESSE POSTALE
POSTALE1L
22190 UUUU

L'en-tête se compose des éléments suivants :

- Le logo Uniporc s'affiche uniquement sur les bordereaux d'abattage émis dans les abattoirs de la zone Uniporc
- La marque d'accréditation COFRAC Inspection, liste des implantations et portée disponible sur www.cofrac.fr
(Marque non reproductible cf. GEN REF 11 sur site du COFRAC)
- Le N° de bordereau : s'incrémente en automatique sur le PC à l'abattoir. Le n° du B.E
- La date d'enlèvement et l'heure d'enlèvement
- La date d'abattage : date système du PC
- L'heure de passage du 3ème porc en pesée
- L'abattoir : avec son code et son nom
- Le groupement : avec son code et son nom
- Le n° de l'usager (s'il y a lieu)
- L'identifiant du lot : il est composé de l'indicatif de marquage réglementaire qui devrait figurer sur les carcasses de porcs (ex : FR 22ABC). Il est suivi d'un numéro de travail utilisé par les techniciens qualité viande pour enregistrer les lots au moment de leur passage au poste d'identification. Il est composé de cinq caractères maximum et peut s'écrire de plusieurs façons selon ce que nous voyons sur la carcasse du porc. Exemple : le tatouage réglementaire est FR22ABC, le numéro de travail peut être :
 - 22ABC
 - ABC
 - ABC12 – ABC1 – ABC01, etc. (si les lots sont indicés)

Ce numéro de travail est donné à titre indicatif sur le bordereau d'abattage.

- L'indicatif de marquage du propriétaire
- L'indicatif de marquage du site d'élevage
- Le taux de ressuage des porcs (Po) et des animaux de réforme (Co)
- La grille à laquelle se référer
- Le nombre de porcs, cochons, verrats, porcelets ainsi que le total des animaux **annoncés** sur le bon d'enlèvement par l'éleveur.
- Le nombre de porcs, cochons, verrats, porcelets ainsi que le total des animaux **trouvés** par Uniporc.
- L'adresse de l'éleveur propriétaire des animaux
- Un QR code permettant un accès direct au bon d'enlèvement dématérialisé PigConnect.

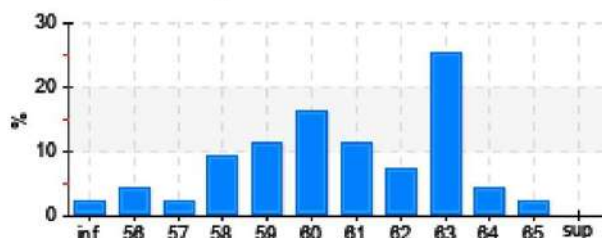
Répartition des gammes de poids chaud



% d'animaux par gamme de poids chaud hors saisies majeures.

Graphique issu du tableau répartition des animaux hors saisies majeures

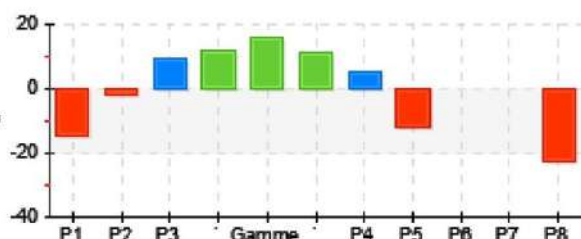
Répartition des TMP



% d'animaux par TMP.

Tous les animaux avec TMP sont intégrés dans ce graphique

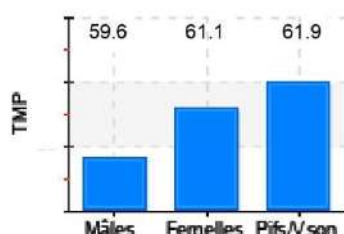
Indicateur technique / gamme de poids chaud



Indicateur par gamme de poids chaud hors saisies majeures.

Graphique issu du tableau répartition des animaux hors saisies majeures

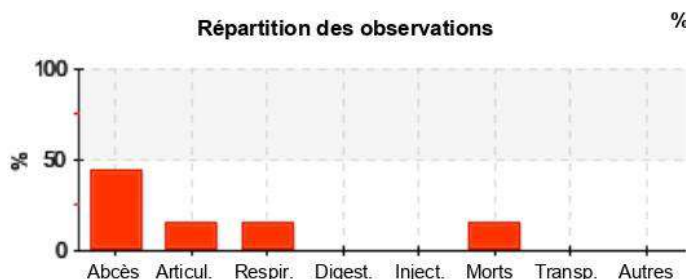
TMP par sexe



% d'animaux par sexe.

Concerne les porcs charcutiers de type M, F et S avec TMP hors pifs >98 Kg et porc >120Kg et hors OBS avec code majeur.

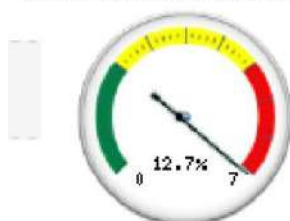
Répartition des observations



Répartition des familles d'observations sanitaires, ne concerne que les porcs charcutiers M, F et S hors pifs >98 Kg et porcs >120 Kg ou < 45 Kg.

Si plusieurs codes d'observations sont mentionnés pour un même porc, alors tous les codes sont cumulés dans la famille correspondante.

% de charcutiers avec saisies



% de porcs charcutiers avec codes d'observations hors animaux à responsabilité abattoir.

RESPONSABILITE ELEVEUR

ABCES	
02	1 DEMI CARCASSE AVEC TETE
03	1 DEMI CARCASSE SANS TETE
04	1 QUART AVANT AVEC EPAULE
05	1 QUART AVANT SANS EPAULE
06	2 QUARTS AVANTS AVEC EPAULE
07	2 QUARTS AVANTS SANS EPAULE
08	1 QUART ARRIERE
09	2 QUARTS ARRIERES
10	1 JAMBON + PIED
11	1 JAMBON SANS LE PIED
13	1 JAMBON : PARTIE DE JAMBON
14	1 HANCHE
15	2 JAMBONS + PIEDS
16	2 JAMBONS
18	2 JAMBONS : PARTIE DE JAMBON
19	2 HANCHES
20	1 REIN DE PORC
21	1 LONGE
22	1 PARTIE DE LONGE
23	1 POINTE(PTE DE LONGE OU DE FILET)
25	2 REINS DE PORC
26	2 LONGES
27	2 PARTIES DE LONGE
28	2 POINTES(PTE DE LONGE OU DE FILET)
35	1 HANCHE-POINTE
38	2 HANCHES-POINTES
74	PARAGE QUEUE

INJECTIONS	
01	TGS (CHARCUTIERS)
29	1 ECHINE
30	1 PARTIE ECHINE
31	2 ECHINES
32	2 PARTIES D'ECHINE
70	1 PARAGE ECHINE
71	6X (EPAULE, ECHINE, TGS)
73	2 PARAGES ECHINE

PROBLEMES RESPIRATOIRES	
39	1 COFFRE AVEC COUENNE
40	1 COFFRE SANS COUENNE
41	2 COFFRES AVEC COUENNE
42	2 COFFRES SANS COUENNE
60	1 POITRINE
61	1 PARTIE DE POITRINE
62	1 CREUX DE POITRINE SANS COUENNE
63	1 CREUX DE POITRINE AVEC COUENNE
64	1 HACHAGE OU BOUT DE PLAT DE COTE
65	2 POITRINES
66	2 PARTIES DE POITRINE
67	2 CREUX DE POITRINE SANS COUENNE
68	2 CREUX DE POITRINE AVEC COUENNE
69	2 HACHAGES OU BOUT DE PLAT DE COTE

PROBLEMES ARTICULAIRES	
12	1 GRASSET
17	2 GRASSETS
33	1 EPAULE
34	1 PALETTE
36	2 EPAULES
37	2 PALETTES
43	1 JAMBONNEAU ARRIERE
44	2 JAMBONNEAUX ARRIERES
50	1 PIED ARRIERE
51	1 PIED DE DEVANT
52	1 DEMI EPAULE
53	1 JARRET ARRIERE
54	1 JARRET AVANT
55	2 PIEDS ARRIERES
56	2 PIEDS DE DEVANT
57	2 DEMI EPAULES
58	2 JARRETS ARRIERES
59	2 JARRETS AVANTS
72	1 PARTIE D'EPAULE
75	2 PARTIES D'EPAULE

PROBLEMES DIGESTIFS	
Animaux en saisie totale (code 86 et 99) avec motifs sanitaires fournis par les services vétérinaires (entérites, péritonites..)	

TRANSPORTABILITE	
89	MORT (ANNONCE TRANSPORTABILITE)
90	MORT (PORC CHETIF - 85 KG VIF)
92	SAISIE SUR PIED PAR LES SERVICES VETERINAIRES
93	EUTHANASIE DECHARGEMENT (TRANSPORTABILITE)

AUTRES	
77	VIANDE SAIGNEUSE
78	VIANDE CADAVERIQUE
79	ABATTAGE D'URGENCE EN AGONIE
80	VIANDE CONGESTIVE OU CONGESTIONNEE
81	ETAT PREAGONIQUE
82	VIANDE SURMENEUE
83	M.E.D
84	A RESPONSABILITE PARTAGEE
45	FRESSURE
46	DIVERS
76	COUENNE

RESPONSABILITE ABATTOIR	
47	ACCIDENT D'ABATTAGE
48	INFILTRATION HEMORRAGIQUE
49	SOUILLURES / PROCESS ABATTOIR
95	EUTHANASIE DECHARGEMENT (FRACTURE)
96	MORT (ACCIDENT DE TRANSPORT)

RESPONSABILITE PARTAGEE	
94	EUTHANASIE DECHARGEMENT (ESSOUFFLEMENT)
97	MORT TRANSPORT
98	MORT PORCHERIE

Les pathologies sont indiquées à titre d'information sous réserve de confirmation sur le certificat de saisie

LES COMMENTAIRES

→ 4 lignes de commentaire sont possibles :

Commentaire
uniporc trouve xx porcs dans le lot
les animaux reformes consignes peses avec pannes et rognons
mauvaise position anatomique du tatouage
Caractere(s) a l'envers

- 1ère ligne : commentaire propre au lot lui-même.
- 2ème ligne : commentaire général concernant l'ensemble des lots de la journée
- 3ème ligne : commentaire de 1 à 16 (qualité du tatouage du lot).
- 4ème ligne : commentaire de 1 à 16 (qualité du tatouage du lot).

Exemple problème no 1
Exemple problème no 2

COMMENTAIRES LIÉS AU TATOUAGE

- | | |
|----|--|
| 1 | Absence du FR |
| 2 | Tatouage inversé |
| 3 | Confusion par caractère(s) à l'envers |
| 4 | Caractère(s) à l'envers |
| 5 | Département sur une position |
| 6 | Caractère(s) manquant(s) hors FR |
| 7 | Mauvaise position du FR |
| 8 | FR illisible |
| 9 | Indice de lot mal placé |
| 10 | Mauvaise position anatomique du tatouage |
| 13 | Tatouage différent du site d'engraissement |
| 16 | Tatouage tardif |

La prise de photo est obligatoire pour l'intégralité de ces commentaires.

Plus d'informations sur www.uniporc.com →
Documentation → Identification des animaux

Attention : les contrôles pour tatouage tardif sont réalisés par Uniporc UNIQUEMENT sur demande de l'abattoir

DEFAUTS QUALITE

Donné à titre d'information, ils permettent de calculer l'impact des différents défauts de qualité sur le lot

Défauts Qualité	
Tatouages illisibles	3
Sans tatouages	2
Ajeunement :	Non vérifié
Porcs < 70kg	1

→ Ne sont présents dans ce tableau que les animaux ayant un défaut de tatouage.
voir colonne qual dans liste des porcs

- Tatouages illisibles = note « **B** »
- Sans tatouages = note « **C** » : absence totale d'indicatif de marquage.

Par défaut, si les tatouages sont lisibles (**A**) : la colonne qual dans la liste des animaux est non renseignée.

→ Dans la ligne Ajeunement

- Non vérifié = le lot n'a pas été vérifié.
- OUI = la pesée des estomacs démontre que le lot est à jeun.
- NON = la moyenne des estomacs de l'échantillon est supérieure à 1,4 kg et le contenu de l'estomac est constitué d'aliments

Le document du contrôle ajeunement et la photo des estomacs sont envoyés par mail avec le bordereau d'abattage à chaque fin d'abattage.

Attention : les contrôles ajeunement sont réalisés par Uniporc UNIQUEMENT sur demande de l'abattoir

→ Le nombre de porcs < 70 Kg (catégorie P1)

DETECTION ODEUR MALES ENTIERS

Tableau affiché uniquement pour la grille Uniporc (mâles entiers)

Mesures à chaud						
		G3	M3	TMP	Poids	Ind.
Mâles						
Femelles	100	11.5	75.5	62.2	87.8	11.91
M.E.	68	10.4	72.4	62.2	90.4	11.53
Ensemble	168	11.1	74.2	62.2	88.9	11.1

Détection odeurs mâles entiers (Sanmalo)

Carcasses contrôlées 89

Note 3(4.3%)- Note 4(2.6%)- Note 5 (1.7%)

Dans le tableau « Mesures à chaud », la ligne « Pifs/Vsons » est remplacée par « M.E. » pour désigner les animaux non castrés. Il sera comptabilisé à cette ligne tous les animaux de type S n'ayant pas de code d'observation sanitaire.

Il apparait également un nouveau tableau « Détection odeurs mâles entiers » indiquant :

→ Le nombre de carcasses contrôlées sur chaîne d'abattage. Ce nombre peut différer du nombre total d'animaux de type S.

→ Le pourcentage par niveau d'odeur

- note 3 : odeur légère de mâle entier
- note 4 : odeur prononcée de mâle entier
- note 5 : odeur forte de mâle entier

Seules les carcasses notées 2, 3, 4 et 5 seront affichées dans le détail par animal au verso du bordereau d'abattage. Une carcasse non contrôlée aura par défaut la note 1 (non affichées dans le détail par animal).

Comment retrouver les pourcentages indiqués ?

Dans notre exemple, 116 porcs de type S sont identifiés et 89 carcasses ont été contrôlées. Il y a 5 porcs avec une note 3, 3 porcs avec une note 4 et 2 porcs avec une note 5.

$$\Rightarrow \% \text{ note 3} = (5/116) * 100 = 4,3\%$$

$$\Rightarrow \% \text{ note 4} = (3/116) * 100 = 2,6\%$$

$$\Rightarrow \% \text{ note 5} = (2/116) * 100 = 1,7\%$$

Pour information, il existe 2 autres notes :

- note 1 : sans odeur de mâle entier
- note 2 : autre odeur (information pour l'abattoir sans impact)

DEMARCHES QUALITE

Le Porc Français (LPF)				
	Nb	Poids chaud moyen	TMP moyen	Total poids froid
Porcs Qualifiés	51	94.6	60.7	4445.16

Ensemble des Démarches		
Démarche Qualité	Référencement Elevage	Certification Abattoir
Le Porc Français / Porcelets et porcs charcutiers	✓	✓

Exemple d'autre démarche :

Le Cochon De Bretagne				
	Nb	Poids chaud moyen	TMP moyen	Total poids froid
Porcs Qualifiés	136	92.4	61.1	12221.66

Ensemble des Démarches		
Démarche Qualité	Référencement Elevage	Référencement Abattoir
Le Porc Français - Réformes		
Le Porc Français	✓	✓
Qualité Traçabilité	✓	✓
Le Cochon de Bretagne	✓	✓

Les informations complémentaires sont liées aux règles du cahier des charges en vigueur et proviennent de la BDPORC.

CALCUL DE L'INDICATEUR QUALITE

Population concernée :

QUALIFIABLE	NON QUALIFIABLE
M	P1 – P6 – P7 – P8
F	S sauf code obs 47,95 et 96
Gamme P2 à P5	Animaux de réforme
OBS (pièce majeures, mineures, TGS)	Porcelets
S uniquement avec code obs 47, 95 et 96	

Qualifiés :

- Type M et F, Gammes P2 à P5 **lisibles** (TGS et saisies majeures inclus)
- Type S, Gammes P6 à P7 **lisibles** (TGS et saisies majeures inclus)
- Type M, F, S avec code obs 47, 95, 96 **sans notion de lisibilité**

Animaux lisibles = animaux qualifiables ayant un tatouage lisible et correspondant à l'indicatif de marquage du site d'engraissement.

Le lot doit être à jeun afin de pouvoir bénéficier de l'indicateur qualité.

L'indicateur qualité pour un porc est indépendante du nombre de tatouages à problème dans le lot.

Indicateur qualité (/ kg)

Qualité du tatouage	Lot référencé		Lot non référencé	
	A Jeun	Non à Jeun	A Jeun	Non à Jeun
Lisible	0,02	0	0	-0,03
illisible ou absence	- 0,01	-0,03	-0,03	-0,03

L'indicateur qualité d'un lot est pondéré par le poids et l'indicateur qualité de chaque porc.

⇒ **Exemple 1 lot :**

Défauts Qualité		Commentaire		Mesures à chaud					
Tatouages illisibles	3	caractere(s) a l'envers		G2	M2	TMP	Poids	Ind.	
Sans tatouages	2			Mâles	17		59.6	95.8	9.91
Ajeunement :	Non vérifié			Femelles	30		61.1	92.8	13.42
Porcs<70kg	1			Pifs/Vson	3		61.9	92.4	-23
				Ensemble	50		60.6	93.8	8.54

Observations Sanitaires		Répartition des animaux (hors saisies majeures)							Résultats	
Charcutiers	Autres	Catégories	Nb	%	Pmoy	TMP	Ind.	Poids Tot	Nombre	Indicateur
Abcès	3	P1 45-69,9 kg	1	2	66.4	60	-15.00	66.4	1 en attente d'examen complémentaire	95.62 kg
Pbs articulaires	1	P2 70-80,9 kg	1	2	77.8	62.8	-2.00	77.8	1 Porc(s) > 120 kg	110.78 kg
Pbs respiratoires	1	P3 81-84,9 kg	5	12	82.6	62	9.26	413.2	1 mort(s) (resp. éleveur) ou saisie(s) sur pieds	
Pbs digestifs		Gamme 85-89,9 kg	3	7	86.3	59.9	11.98	259.0	1 Saisie(s) totale(s)	88.27 kg
Injections		Gamme 90-102 kg	25	58	95.8	61.1	15.88	2 394.0	6 Observation(s)	-10.09
Morts	1	Gamme 102,1-108 kg	3	7	105.2	59.1	10.96	315.6	1 Responsabilité(s) partagée(s)	19.00
Transportabilité		P4 108,1-110 kg	2	5	108.6	60.2	5.00	217.2	1 Accident(s) transport/abattage	19.00
Autres		P5 110,1-120 kg	1	2	112.2	57.7	-12.00	112.2	2 Pifs/Vson	-23.00
Impact Economique		P6 45-74,9 kg							10 hors gamme	2.72
Pds saisi sur chaîne	30.2	P7 75-88 kg							31 dans la gamme	15.02
Pds morts et sais. tot	215.3	P8 88,1-98 kg	2	5	92.4	61.9	-23.00	184.8	Indicateur technique	8.54
saisies majeures charcutiers		Coches (pds froid)							Indicateur qualité	1.63
Poids froids	424.8 kg	Verrats (pds froid)							Indicateur total du lot :	10.17
		Pifs/V > 98 (pds froid)							Indicateur sur 51 porcs (55 dans le lot)	
		Porcs > 120 (pds froid)	1					110.78	Déchets abattoirs :	247.00 kg
		Porcelets (pds froid)							Poids froid total du lot sortie ressuage :	4 643.37 kg
									Poids 1 froid pesé sur chaîne :	4 769.96 kg

Explication du bordereau de pesée (ventilation des codes observations, gammes de poids, etc...) sur le site internet www.uniporc.com
 1/4 260629-A1-997 24/06/2026 10:15:01 Le dernier bordereau émis annule et remplace toutes les versions précédentes transmises

Nombre d'animaux sujets à Indicateur : 50
Poids froids animaux sujets à Indicateur : 4557,95 kg
Indicateur technique : 8,54

Calcul de l'indicateur qualité rapporté aux kg qualifiables : $(1,74 \times 4268,11) / 4268,11 = 1,74$

Calcul des kg qualifiables : $4557,95 - 64,4 \text{ (Gamme P1)} - 179,92 \text{ (Gamme P8)} - 45,5 \text{ (Code 97)} = 4268,11 \text{ kg}$

Calcul de l'indicateur qualité rapporté aux kg totaux du lot : $(1,74 \times 4268,11) / 4557,95 = 1,63$

Calcul de l'indicateur qualité total du lot : $((4557,95 \times 8,54) + (1,74 \times 4354,83)) / 4557,95 = 10,17$

⇒ **Exemple 2 lot :**

Nb animaux sujets à l'indicateur qualité : 62
Poids froid animaux sujets à l'indicateur qualité: 5863 kg
Indicateur Technique : 13,12

Dont 58 qualifiables :

Type M et F, Gammes P2 à P5				Type M, F, S avec code obs 47, 95, 96			
Nb lisibles	Poids froid lisibles	Nb illisibles sans tatouages	Poids froid illisibles sans tatouages	Nb lisibles	Poids froid lisibles	Nb illisibles sans tatouages	Poids froid illisibles sans tatouages
50	4750	5	475	2	180	1	90

*4 animaux ne sont pas qualifiables (hors population définie ci-dessus)

Calculs sur lots	Calcul indicateur qualité	Indicateur qualité	Calcul indicateur total	Indicateur Total
Référencé à jeun	$\frac{((4750 \times 2) + (475 \times -1) + (270 \times 2))}{(4750 + 475 + 270)}$	+1,74	$\frac{((5863 \times 13,12) + (4750 + 475 + 270) \times 1,74))}{5863}$	14,75
Référencé Non à jeun	$\frac{((4750 \times 0) + (475 \times -3) + (270 \times 0))}{(4750 + 475 + 270)}$	- 0,26	$\frac{((5863 \times 13,12) + (4750 + 475 + 270) \times -0,26))}{5863}$	12,88
Non Référencé à jeun	$\frac{((4750 \times 0) + (475 \times -3) + (270 \times 0))}{(4750 + 475 + 270)}$	-0,26	$\frac{((5863 \times 13,12) + (4750 + 475 + 270) \times -0,26))}{5863}$	12,88
Non Référencé Non à jeun	$\frac{((4750 \times 2) + (475 \times -3) + (270 \times -3))}{(4750 + 475 + 270)}$	-3,00	$\frac{((5863 \times 13,12) + (4750 + 475 + 270) \times -3,00))}{5863}$	10,31

LES MESURES A CHAUD

CGM

Mesures à chaud						
		G2	M2	TMP	Poids	Ind.
Mâles	29	14.9	63	60.4	96.3	14.14
Femelles	38	13.2	62.7	61.6	96.2	16.85
Pifs/Vson						
Ensemble	67	13.9	62.9	61.1	96.2	14.51

IMAGE MEATER

Mesures à chaud						
		G3	M3	TMP	Poids	Ind.
Mâles	21	17.4	79.6	59.1	103.7	7.41
Femelles	8	13.7	83	61.7	102.1	15.06
Pifs/Vson						
Ensemble	29	16.4	80.6	59.8	103.2	9.68

On retrouve dans ces tableaux les moyennes des mâles castrés, des femelles, des pifs et verrassons, ainsi que la moyenne de l'ensemble. Les populations retenues sont différentes selon le critère :

- **Nb** = Nombre de porcs avec :
Poids mâles et femelles ≥ 45 kg et ≤ 120 kg,
Poids pifs et verrassons* ≥ 45 kg et ≤ 98 kg,
Observations comprises sauf le code 47, les codes 77 à 84 et les codes 86 à 99.
- **G2, G3, M2, M3** = Moyenne des mesures pour les porcs avec :
Poids mâles et femelles ≥ 45 kg et ≤ 120 kg,
Poids pifs et verrassons* ≥ 45 kg et ≤ 98 kg,
Observations comprises sauf le code 47, les codes 77 à 84 et les codes 86 à 99,
Hors porcs avec des mesures nulles (les mesures forcées sont intégrées).
- **TMP et Poids** = Moyenne TMP et Poids pour les porcs avec :
Poids mâles et femelles ≥ 45 kg et ≤ 120 kg,
Poids pifs et verrassons* ≥ 45 kg et ≤ 98 kg,
Observations comprises sauf le code 47, les codes 77 à 84 et les codes 86 à 99,
Le TMP doit être supérieur à 0.
- **Indicateur par catégorie** : L'indicateur est exprimé hors obs.
- **Indicateur Ensemble** : L'indicateur est exprimé en intégrant les obs. Il correspond à l'indicateur technique du lot.
- ☞ Pour les porcs de type S, le poids froid est majoré de 0,373% lié au parage des organes génitaux.
- ☞ Si par erreur un porc n'est pas sexé, par défaut, il sera considéré comme un mâle castré ou femelle (dépend des caractéristiques du lot).
- ☞ Dans le cas d'un lot de 1 porc mort moyenne du lot, les valeurs par défaut seront :
 - Poids chaud : 95 Kg
 - TMP moyen : 60.
- ☞ Dans les procédures de calcul, les résultats ne sont ni arrondis, ni tronqués.
- ☞ Dans l'affichage des résultats, les chiffres sont arrondis au chiffre supérieur.
Exemple :
 - 82,398 $\longrightarrow$ 82,4
 - 79,94 $\longrightarrow$ 79,9

* Les pifs correspondent à des animaux ayant un défaut de descente testiculaire de l'abdomen au scrotum. Les verrassons sont des mâles entiers (= jeunes verrats) qui ne se sont pas reproduits.

Exemple :

- Comment calculer l'indicateur présent dans le tableau des mesures à chaud ?
- Comment calculer l'indicateur technique ?

Indications pour le cas ci-dessous :

Le taux de ressuage est de 3% pour les porcs charcutiers et l'exemple concerne un abattage de 12 porcs.

Num	poids	tmp	sexe	qual	Num	poids	tmp	sexe	qual	Num	poids	tmp	sexe	qual	Num	poids	tmp	sexe	qual
234	107.2	52.5	M		236	99	59.5	F		242	117.2	58.6	F		245	98.4	57.4	M	
249	92.6	60.2	F		250	88.2	61.3	F		255	99.8	57.6	F		256	78.6	62.5	F	

Détail des animaux en observation sanitaire - Rien à signaler

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree
252	76.6	58.7	75.8	F			2:17
257	89.9	57	89.0	F			2:08

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité Eleveur

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree	poids saisi	Pièce(s) saisie(s)	Pathologie(s) **
230	100.7	57.3	94.4	F	28		2:10	6.3	2 pointes (de longe ou de filet)	Abcès
235	96.6	60.6	94.6	M	12		2:14	2	1 grasset	Articulaire

Mesures à chaud						
	G2	M2	TMP	Poids	Ind.	
Mâles	3	19.7	62.3	58.8	100.7	1.3
Femelles	9	15.8	59	59.2	93.6	8.15
Pifs/Vson						
Ensemble	12	16.8	59.8	58.6	95.4	2.82

Résultats		
Nombre	Indicateur	Poids froids
2 Observation(s)	-5.52	187.91 kg
3 hors gamme	-5.71	264.23 kg
7 dans la gamme	8.66	654.85 kg
Indicateur technique	2.82	1 106.98 kg
Indicateur qualité rapporté aux		
kg qualifiables :	2.00	1 106.98 kg
kg totaux du lot :	2.00	1 106.98 kg
Indicateur total du lot :	4.82	1 106.98 kg
Indicateur sur 12 porcs (12 dans le lot)		
Déchets abattoirs :		0.00 kg
Poids froid total du lot sortie ressuage :		1 100.76 kg
Poids 1 froid pesé sur chaîne :		1 110.46 kg

1. Calcul du poids froid de chacun porc (Pf):

Dans l'exemple ci-contre, pour les **porcs qui ne sont pas passés en observation sanitaire**, le poids froid s'obtient en multipliant le poids par 0,975 si le taux de ressuage est de 2,5% ou par 0,97 si le taux de ressuage est de 3%.

Dans le cas de **porcs en observation sanitaire**, il faut se reporter à la page 34 de l'explication du bordereau d'abattage pour calculer le poids froid des animaux.

2. Calcul de l'indicateur de chacun des porcs (Pv) :

Selon le poids et le TMP de chaque porc, l'indicateur est déterminé selon la grille. Dans notre cas, c'est la grille Uniporc (mâles *castrés*) qui est utilisée page 27 de l'explication du bordereau d'abattage.

Dans l'exemple ci-contre, pour les porcs avec un code d'observation sanitaire pénalisant (page 33), il faut soustraire 18 à l'indicateur précédemment déterminé.

3. Calcul de l'indicateur des mâles et des femelles dans le tableau des mesures à chaud :

L'indicateur des mâles et des femelles dans le tableau des mesures à chaud s'obtient selon la formule suivante :

$$\text{Indicateur mâles} = \frac{\sum Pf (\text{mâles}) * Pv (\text{mâles})}{\sum Pf (\text{mâles})}$$

$$\text{Indicateur femelles} = \frac{\sum Pf (\text{femelles}) * Pv (\text{femelles})}{\sum Pf (\text{femelles})}$$

Attention : Dans ce calcul de l'indicateur du tableau « Mesure à chaud », les porcs avec un code d'observation sanitaire ne sont pas pris en compte.

4. Calcul de l'indicateur technique :

L'indicateur technique dans le tableau « Résultats » s'obtient selon la formule suivante :

$$\text{Indicateur technique} = \frac{\sum Pf * Pv}{\sum Pf} \rightarrow \text{Tous les porcs, y compris les porcs avec un code d'observation sanitaire, sont pris en compte.}$$

N.B1 : Le sigle Σ signifie somme.

N.B2 : Dans le tableau « Mesures à chaud », on ne tient pas compte des porcs en OBS.

Dans notre exemple, nous obtenons donc pour les douze porcs les résultats suivants :

Numéro d'abattage	Type	P1	P2	Poids froid (Pf) = P1 * 0,97	Indicateur (Pv) (cf. Grille Uniporc)	Pf x Pv		
234	M	107,2		103,984	-8	-831,872		
236	F	99		96,03	17	1632,51		
242	F	117,2		113,684	-8	-909,472		
245	M	98,4		95,448	6	572,688		
249	F	92,6		89,822	17	1526,974		
250	F	88,2		85,554	17	1454,418		
255	F	99,8		96,806	1	96,806		
256	F	78,6		76,242	-2	-152,484		
Numéro d'abattage	Type	P1	P2	Poids froid (Pf)	Indicateur (Pv) (cf. Grille Uniporc)	Pénalité saisie majeure (-0,18)	Indicateur pour les porcs obs (Pvobs) (Pv + (-0,18))	Pf x Pv ou Pf x Pvobs
252	F	76,6	75,8	74,302	-6			-445,812
257	F	89,9	89	87,203	4			348,812
230	F	100,7	94,4	94,206	6	-18	-12	-1130,4691
235	M	96,6	94,6	93,702	19	-18	1	93,702

Cas particulier des porcs 252, 257 et 235 :

Le poids froid est calculé à partir du P1 et non du P2 car lors de la remise à chaud du P2, on a P2 > P1.

Calcul de l'indicateur des mâles castrés (-1,3) :

$$\text{Indicateur mâles castrés} = \frac{-831,872 + 572,688}{103,984 + 95,448} = -1,3$$

Calcul de l'indicateur des femelles (6,15) :

$$\text{Indicateur femelles} = \frac{1632,51 - 909,472 + 1526,974 + 1454,418 + 96,806 - 152,484}{96,03 + 113,684 + 89,822 + 85,554 + 96,806 + 76,242} = 6,15$$

Calcul de l'indicateur technique (2,82) :

$$\text{Ind.tech} = \frac{1632,51 - 909,472 + 1526,974 + 1454,418 + 96,806 - 152,484 - 831,872 + 572,688 - 445,812 + 348,812 - 1130,4691 + 93,702}{96,03 + 113,684 + 89,822 + 85,554 + 96,806 + 76,242 + 103,984 + 95,448 + 74,302 + 87,203 + 94,206 + 93,702} = 2,82$$

REPARTITION DES ANIMAUX PAR GAMME DE POIDS SELON LES TYPES

Répartition des animaux (hors saisies majeures)						
Catégories	Nb	%	Pmoy	TMP	Ind.	Poids Tot
P1 45-69,9 kg	1	2	66.4	60	-15.00	66.4
P2 70-80,9 kg	1	2	77.8	62.8	-2.00	77.8
P3 81-84,9 kg	5	12	82.6	62	9.26	413.2
Gamme 85-89,9 kg	4	9	87.1	60.1	13.27	348.4
Gamme 90-102 kg	25	58	95.8	61.1	15.88	2 394.0
Gamme 102,1-108 kg	3	7	105.2	59.1	10.96	315.6
P4 108,1-110 kg	2	5	108.6	60.2	5.00	217.2
P5 110,1-120 kg	1	2	112.2	57.7	-12.00	112.2
P6 45-74,9 kg						
P7 75-88 kg						
P8 88,1-98 kg	1	2	95.4	63.1	-23.00	95.4
Coches (pds froid)						
Verrats (pds froid)						
Pifs/V.>98 (pds froid)						
Porcs>120 (pds froid)	1					110.78
Porcelets (pds froid)						

Répartitions des charcutiers	Répartitions des pifs/verrassons	Animaux de réformes (coches / verrats)
• P1 : 45 à 69,9 kg • P2 : 70 à 80,9 kg • P3 : 81 à 84,9 kg (avec découpage intra-gamme) • GAMME (avec découpage intra-gamme): 85 à 108 kg • P4 : 108,1 à 110 kg (avec découpage intra-gamme) • P5 : 110,1 à 120 kg	• P6 : 45 à 74,9 Kg • P7 : 75 à 88 Kg • P8 : 88,1 à 98 Kg	• Poids froid total
Pour chaque gamme de poids, on trouve : - le nombre, - le pourcentage, - le poids moyen chaud, - le TMP moyen, - l'indicateur technique moyen - le poids total chaud		On trouve : - le nombre, - l'indicateur moyen - le poids total froid

Gamme de poids des coches (cf. Annexe 2)

Gamme de poids (chaud à la 1 ^{ère} pesée)	Plus ou moins value en €/kg froid
0 - 125 kg	- 0,10 par rapport à la base
125,1- 145 kg	Base
145,1 - 185 kg	+ 0,09 par rapport à la base
+ 185 kg	+ 0,05 par rapport à la base

Une pénalité -2/ kg est appliquée pour les animaux avec un tatouage illisible ou SM.
 (prise en compte dans le tableau de répartition des animaux, dans la case indicateur)

Pifs > 98 Kg (poids froid)	Porcs > 120 Kg (poids froid)	Porcelets (poids froid)
Un pif ou un verrasson (type S) d'un poids > 98 Kg Pour le calcul du poids froid : on applique une pénalité de 7% sur le P1 puis le taux de ressuage en vigueur dans l'abattoir (3% ou 2,5%) le poids froid est majoré de 0,373% lié au parage des organes génitaux Sa rémunération est le prix du verrat.	Un porc mâle castré ou femelle d'un poids > 120 kg Pour le calcul du poids froid : on applique une pénalité de 7% sur le P1 puis le taux de ressuage en vigueur dans l'abattoir (3% ou 2,5%) Sa rémunération est le prix de la coche.	Poids froid total
On trouve : - le nombre, - le poids froid moyen retenu, - le poids total froid		

Observations Sanitaires		
	Charcutiers	Autres
Abcès	3	
Pbs articulaires	1	
Pbs respiratoires	1	
Pbs digestifs		
Injections		
Morts	1	
Transportabilité		
Autres		
Impact Economique		
Pds saisi sur chaine	30.2	0
Pds morts et sais. tot	215.3	0
saisies majeures charcutiers		
Poids froids	424.8 kg	

Observations sanitaires :

- Nombre de codes d'observations par famille hors animaux à responsabilité abattoir

Poids saisi sur chaîne :

- Somme des kg des pièces saisies sur les porcs mis en observation selon la procédure de calcul appliquée sur les consignés (*voir exemple page 21*)

Pds morts et sais. tot. :

- Somme des kg de viande saisie pour les animaux morts ou assimilés, saisies totales ou euthanasiés (hors code 85)

NB1 : pour les codes d'observations : 84 (77 à 83), 94, 97 et 98
seul 50% des poids est comptabilisé

NB2 : pour les porcs (M,F,S) pesés en vif, un rendement de 80 % est appliqué.

NB3 : pour les animaux (C,V) pesés en vif, un rendement de 69% est appliqué.

NB4 : Les animaux avec un code d'observation 95 et 96 ne rentrent pas en compte dans le calcul des poids morts et saisie totale

Poids froids :

- Somme des poids froids restant (P2) des porcs pénalisés pour des saisies sanitaires majeures

Calcul du poids saisi sur chaîne

Dans le cas de notre bordereau exemple, la durée d'observation est inférieure à 7 minutes. Le P2 n'a donc pas besoin d'être remis à chaud.

- ⇒ Si la durée d'observation avait été supérieure à 7 minutes, le P2 aurait dû être remis à chaud selon les procédures de calcul détaillées à la page 34.
- ⇒ Le porc n°36 à un code d'observation sanitaire 01, par conséquent, il n'entre pas dans le calcul du poids saisi sur chaîne.

Numéro d'abattage	Type	P1	P2	P2 mis à chaud	P1-P2	P1-P2 mis à froid (x 0,970 ici)
7	M	91,4	81,8	81,8	9,6	9,312
11	F	104,8	89,4	89,4	15,4	14,938
17	M	79,4	77,4	77,4	2	1,94
33	F	84,6	81	81	3,6	3,492
52	M	108,8	108,3	108,2	0,5	0,485
Total =						30,2

Calcul des poids morts et saisie totale

Numéro d'abattage	Type	P1	Code obs	50% du poids comptabilisé pour les codes 97	Application rendement à 80%	P1 mis à froid
42	F	105	92	/	84	81,48
54	M	91	99	/	/	88,27
48	M	93,8	97	46,9	/	45,493
Total =						215,243

Autres exemples de calcul des poids morts et saisie totale :

1. Le poids des morts et saisies totales à retrouver est de 256,7kg. Le poids moyen du lot est de 103,4 kg et un taux de ressuage de 2,5%. Il y a deux porcs en code 99 (respectivement de 99,9 et 111,7 kg) et un porc en code 94.

$$\text{Poids morts et saisies totales} = \frac{103,4}{2} * 0,975 + 99,9 * 0,975 + 111,7 * 0,975 = 256,7$$

2. Sur un lot de 6 cochons, une coche a un code 89 et un poids de 260 kg. Le taux de ressuage est de 3%. Le poids des morts et saisies totales à retrouver est de 174 kg.

$$\text{Poids morts et saisies totales} = 260 * 0,97 * 0,69 = 174$$

3. Sur un lot de 11 porcs, 1 porc a un code 93 et un poids de 115 kg. Le taux de ressuage est de 3%. Le poids des morts et saisies totales à retrouver est de 89,2 kg.

$$\text{Poids morts et saisies totales} = 115 * 0,97 * 0,80 = 89,2$$

Calcul des pénalités saisies majeurs porcs charcutiers

Numéro d'abattage	Type	P1	P2	P2 mis à froid	Code obs
6	M	91,4	81,8	79,346	10
10	F	104,8	89,4	86,718	8
16	M	79,4	77,4	75,078	14
20	F	95,8	95,2	92,344	46
26	F	94,4	93,8	90,986	74
33	F	84,6	81	78,57	43
36	F	87,8	81	78,57	1
52	M	108,8	108,3	105,051	60
Total =				424,763	

Les porcs n°20, 26 et 36 ne sont pas pris en compte dans le calcul du poids froid car ils ont un code d'observation sanitaire mineur.

LES RESULTATS

Résultats		
Nombre	Indicateur	Poids froids
1 en attente d'examen complémentaire		95.62 kg
1 Porc(s) > 120 kg		110.78 kg
1 mort(s) (resp. éleveur) ou saisie(s) sur pieds		
1 Saisie(s) totale(s)		88.27 kg
6 Observation(s)	-10.09	503.33 kg
1 Responsabilité(s) partagée(s)	19.00	45.50 kg
1 Accident(s) transport/abattage	19.00	91.00 kg
2 Pifs/Vson	-23.00	179.92 kg
10 hors gamme	2.72	860.20 kg
31 dans la gamme	15.02	2 877.99 kg
Indicateur technique	8.54	4 557.95 kg
Indicateur qualité	1.63	4 557.95 kg
Indicateur total du lot :	10.17	4 557.95 kg
Indicateur sur 51 porcs (55 dans le lot)		
Déchets abattoirs :		247.00 kg
Poids froid total du lot sortie ressuage :		4 643.37 kg
Poids 1 froid pesé sur chaîne :		4 769.96 kg

Dans la partie supérieure sont regroupés tous les animaux qui **n'entrent pas dans le calcul de l'indicateur**, ni dans le poids total du lot :

- Le nombre de porcs en attente d'examen complémentaire,
- Le nombre de porcs < 45 kg,
- Le nombre de porcs > 120 kg,
- Le nombre de pifs / verrassons > 98 kg,
- Le nombre de porcs morts hors indicateur,
- Le nombre de saisies totales.

Dans la partie basse du tableau des résultats on retrouve :

- Le nombre de porcs en observation M ou F hors type S,
- Le nombre de porcs morts,
- Le nombre d'accidents transport / d'abattage,
- Le nombre de pifs et verrassons + observations,
- Le nombre de hors gamme type M-F,
- Le nombre de porcs dans la gamme,
- Une totalisation des poids froids et de l'indicateur technique,
- L'indicateur qualité
- L'indicateur de conformation (uniquement en grille Uniporc (Entiers)
- L'indicateur total du lot
- Le poids froid total du lot
- Le nombre de porcs entrant dans le calcul de l'indicateur,
- Le nombre de porcs total du lot (hors animaux de réforme et porcelets),
- Les déchets abattoirs (charge éleveur)
- Le poids froid total du lot sortie ressuage
- Le poids 1 froid pesé sur chaîne

Rappel :

Prix payé à l'éleveur = (prix de base du marché + Indicateur du lot) X kg totaux froid du lot.

Le poids froid total du lot sortie ressuage correspond à la somme des poids chauds (P1 ou P2 en cas de présence d'un code d'observation sanitaire) remis à froid (application du taux de ressuage) multiplié par un taux tenant compte du type de l'animal. **Les porcs à responsabilité de l'abattoir (hors code 48 et 49), à responsabilité partagée et les morts/euthanasies/saisies totales n'intègrent pas le calcul.**

$$\text{Poids froid total sortie ressuage} = \sum P * \text{Ressuage} * Txa$$

Avec :

- $P = P1$ si $P2 = 0$ ou $P = P2$ si $P2 > 0$
- Ressuage = 0,97 pour un taux de ressuage à 3% ou Ressuage = 0,975 pour un taux de ressuage à 2,5%. C'est le ressuage global qui est appliqué (0,97 ou 0,975) de manière identique du P1 ou P2 quel que soit la durée en observation sanitaire
- $Txa = 1$ pour les animaux de type M, F, P, C, V ou $Txa = 1,00373$ pour les animaux de type S

Exemple : Le lot contient 43 porcs (24 femelles et 19 mâles entiers) dont 1 saisie sur pied code 92, 1 porc code 49 et un porc en code 51. Notre taux de ressuage est de 2.5%.

Num	poids	tmp	sexe	qual	Num	poids	tmp	sexe	qual	Num	poids	tmp	sexe	qual	Num	poids	tmp	sexe	qual
31428	86.8	61.8	S		31432	81.4	62.4	S		31435	83.6	64.1	S		31436	93.2	63.8	S	
31437	77.4	63.2	F		31439	73	63	F		31441	85	61.1	F		31442	99.8	63.3	F	
31443	89.4	62.8	F		31444	88	62.7	S		31445	95.6	61.1	S		31446	72	63.5	F	
31449	81.6	64.7	F		31450	87.8	62	F		31451	98.4	63	F		31452	70	66.6	F	
31454	89.6	64.9	S		31456	91.6	62.2	S		31457	93.4	63.7	F		31458	100.4	63.9	F	
31459	90.2	62.6	F		31460	93.6	62.5	F		31465	91.6	64.2	S		31468	93.2	62.5	S	
31469	98.2	63	F		31471	99.4	62.5	S		31472	103	61.6	S		31473	86.4	63.8	S	
31474	83	63.9	S		31475	89.6	62.7	F		31478	98.4	62.6	F		31481	92.8	61.5	F	
31483	79.8	62.8	F		31486	103.6	61.9	F		31487	86.6	61.6	F		31488	99.8	64.8	S	
31489	80.6	64.3	S		31493	93.6	61	S		31495	75.6	64.6	S		31497	97.6	64.3	F	

colonne "qual": B: Tatouage illisible - C: sans tatouage - 3,4,5: Niveau d'odeur de mâles entiers

Animaux avec contre marque

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité Eleveur

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree	poids saisi	Pièce(s) saisie(s)	Pathologie(s) *
31462	94.8	64	91.4	F	51		0:47	3.4	1 pied de devant	Articulaire
39006	102.8			S	92			102.8	Porc saisi sur pieds par DDP	Transportabilité
										Transportabilité

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité Abattoir

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree
31467	94.8	65.5	91.2	F	49		0:46

On a donc :

Poids froid total sortie ressuage = $\sum P \times \text{Ressuage} \times Txa$ soit :

$$\begin{aligned}
 &= (86.8 * 0.975 * 1.00373) + (81.4 * 0.975 * 1.00373) + (83.6 * 0.975 * 1.00373) + (93.2 * 0.975 * 1.00373) \\
 &+ (77.4 * 0.975 * 1) + (73 * 0.975 * 1) + (85 * 0.975 * 1) + (99.8 * 0.975 * 1) \\
 &+ (89.4 * 0.975 * 1) + (88 * 0.975 * 1.00373) + (95.6 * 0.975 * 1.00373) + (72 * 0.975 * 1) \\
 &+ (81.6 * 0.975 * 1) + (87.8 * 0.975 * 1) + (98.4 * 0.975 * 1) + (70 * 0.975 * 1) \\
 &+ (89.6 * 0.975 * 1.00373) + (91.6 * 0.975 * 1.00373) + (93.4 * 0.975 * 1) + (100.4 * 0.975 * 1) \\
 &+ (90.2 * 0.975 * 1) + (93.6 * 0.975 * 1) + (91.6 * 0.975 * 1.00373) + (93.2 * 0.975 * 1.00373) \\
 &+ (63 * 0.975 * 1) + (99.4 * 0.975 * 1.00373) + (103 * 0.975 * 1.00373) + (86.4 * 0.975 * 1.00373) \\
 &+ (83 * 0.975 * 1.00373) + (89.6 * 0.975 * 1) + (98.4 * 0.975 * 1) + (92.8 * 0.975 * 1) \\
 &+ (79.8 * 0.975 * 1) + (103.6 * 0.975 * 1) + (86.6 * 0.975 * 1) + (99.8 * 0.975 * 1.00373) \\
 &+ (80.6 * 0.975 * 1.00373) + (93.6 * 0.975 * 1.00373) + (75.6 * 0.975 * 1.00373) + (97.6 * 0.975 * 1) \\
 &+ (91.4 * 0.975 * 1) - (91.2 * 0.975 * 1)
 \end{aligned}$$

= 3669.15 kg

Déchets abattoirs : 99.72 kg

Poids froid total du lot sortie ressuage : 3669.15 kg

Poids 1 froid pesé sur chaîne : 3675.97 kg

Informations sur le bordereau :

Le poids 1 froid pesée sur chaîne correspond à la somme des poids chauds P1 (première pesée) remis à froid (application du taux de ressuage) multiplié par un taux tenant compte du type de l'animal. **Les P2 des porcs en observation sanitaire ne sont pas pris en compte. De même, les porcs morts/euthanasies/saisies totales n'intègrent pas le calcul sauf les codes 86 et 99.**

$$\text{Poids 1 froid pesée sur chaîne} = \sum P1 * \text{Ressuage} * Txa$$

Avec :

- Ressuage = 0,97 pour un taux de ressuage à 3% ou Ressuage = 0,975 pour un taux de ressuage à 2,5%. C'est le ressuage global qui est appliqué (0,97 ou 0,975) de manière identique du P1 ou P2 quel que soit la durée en observation sanitaire
- Txa = 1 pour les animaux de type M, F, P, C, V ou Txa = 1,00373 pour les animaux de type S

Exemple : Le lot contient 43 porcs (24 femelles et 19 mâles entiers) dont 1 saisie sur pied code 92, 1 porc code 49 et un porc en code 51. Notre taux de ressuage est de 2.5%.

Num	poids	tmp	sexe	qual	Num	poids	tmp	sexe	qual	Num	poids	tmp	sexe	qual	Num	poids	tmp	sexe	qual
31428	86.8	61.8	S		31432	81.4	62.4	S		31435	83.6	64.1	S		31436	93.2	63.8	S	
31437	77.4	63.2	F		31439	73	63	F		31441	85	61.1	F		31442	99.8	63.3	F	
31443	89.4	62.8	F		31444	88	62.7	S		31445	95.6	61.1	S		31446	72	63.5	F	
31449	81.6	64.7	F		31450	87.8	62	F		31451	98.4	63	F		31452	70	66.6	F	
31454	89.6	64.9	S		31456	91.6	62.2	S		31457	93.4	63.7	F		31458	100.4	63.9	F	
31459	90.2	62.6	F		31460	93.6	62.5	F		31465	91.6	64.2	S		31468	93.2	62.5	S	
31469	98.2	63	F		31471	99.4	62.5	S		31472	103	61.6	S		31473	86.4	63.8	S	
31474	83	63.9	S		31475	89.6	62.7	F		31478	98.4	62.6	F		31481	92.8	61.5	F	
31483	79.8	62.8	F		31486	103.6	61.9	F		31487	86.6	61.6	F		31488	99.8	64.8	S	
31489	80.6	64.3	S		31493	93.6	61	S		31495	75.6	64.6	S		31497	97.6	64.3	F	

colonne "qual": B: Tatouage illisible - C: sans tatouage - 3,4,5: Niveau d'odeur de mâles entiers

Animaux avec contre marque

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité Eleveur

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree	poids saisi	Pièce(s) saisie(s)	Pathologie(s) *
31462	94.8	64	91.4	F	51		0:47	3.4	1 pied de devant	Articulaire
39006	102.8			S	92			102.8	Porc saisi sur pieds par DDPP	Transportabilité
										Transportabilité

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité Abattoir

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree
31467	94.8	65.5	91.2	F	49		0:46

On a donc :

Poids 1 froid pesé sur chaîne = $\sum P \times \text{Ressuage} \times Txa$ soit :

$$\begin{aligned}
 &= (86.8 * 0.975 * 1.00373) + (81.4 * 0.975 * 1.00373) + (83.6 * 0.975 * 1.00373) + (93.2 * 0.975 * 1.00373) \\
 &+ (77.4 * 0.975 * 1) + (73 * 0.975 * 1) + (85 * 0.975 * 1) + (99.8 * 0.975 * 1) \\
 &+ (89.4 * 0.975 * 1) + (88 * 0.975 * 1.00373) + (95.6 * 0.975 * 1.00373) + (72 * 0.975 * 1) \\
 &+ (81.6 * 0.975 * 1) + (87.8 * 0.975 * 1) + (98.4 * 0.975 * 1) + (70 * 0.975 * 1) \\
 &+ (89.6 * 0.975 * 1.00373) + (91.6 * 0.975 * 1.00373) + (93.4 * 0.975 * 1) + (100.4 * 0.975 * 1) \\
 &+ (90.2 * 0.975 * 1) + (93.6 * 0.975 * 1) + (91.6 * 0.975 * 1.00373) + (93.2 * 0.975 * 1.00373) \\
 &+ (63 * 0.975 * 1) + (99.4 * 0.975 * 1.00373) + (103 * 0.975 * 1.00373) + (86.4 * 0.975 * 1.00373) \\
 &+ (83 * 0.975 * 1.00373) + (89.6 * 0.975 * 1) + (98.4 * 0.975 * 1) + (92.8 * 0.975 * 1) \\
 &+ (79.8 * 0.975 * 1) + (103.6 * 0.975 * 1) + (86.6 * 0.975 * 1) + (99.8 * 0.975 * 1.00373) \\
 &+ (80.6 * 0.975 * 1.00373) + (93.6 * 0.975 * 1.00373) + (75.6 * 0.975 * 1.00373) + (97.6 * 0.975 * 1) \\
 &+ (94.8 * 0.975 * 1) + (94.8 * 0.975 * 1)
 \end{aligned}$$

= 3675.97 kg

Déchets abattoirs : 99.72 kg

Poids froid total du lot sortie ressuage : 3669.15 kg

Poids 1 froid pesé sur chaîne : 3675.97 kg

Informations sur le bordereau :

CALCUL DE L'INDICATEUR

Le paiement des porcs au TMP est calculé sur la base d'une convention commerciale définie dans le cadre interprofessionnel COMITE REGIONNAL PORCIN (CRP) / UNION BRETONNE DES ABATTEURS DE PORCS (UBAP).

Le prix de base est déterminé au MARCHE DU PORC FRANÇAIS à 56 de TMP.

Le prix du porc de moins de 45 kg est fixé à **50 % du prix du 56 TMP**. Il n'entre pas dans le calcul de l'indicateur.

Le calcul de l'indicateur s'effectue sur plusieurs critères :

- le type : porc ou verrasson
- Gamme de poids
- TMP
- porcs avec ou sans code d'observation pénalisant

CAS PARTICULIER DU TMP ALEATOIRE

En cas d'impossibilité de réaliser le classement de plusieurs carcasses de porcs (panne abattoir, accident de transport, panne des appareils de classement Uniporc etc.), et **sans possibilité d'utiliser la moyenne du lot**, le TMP des porcs concernés sera calculé selon une méthode aléatoire. Celle-ci suit une loi mathématique et prend en compte :

- les trois dernières livraisons de l'éleveur ;
- le TMP obtenu au cours de ces trois livraisons selon plusieurs gammes de poids.

Le calcul ne peut donc pas être fait manuellement mais uniquement de façon informatique.

Un commentaire est renseigné sur le bordereau d'abattage. Ex. : Panne Uniporc – TMP aléatoire

CAS PARTICULIER DU TMP MOYENNE DE LOT

En cas d'impossibilité de réaliser le classement d'une carcasse de porcs en cours d'abattage (site de mesure non accessible), le TMP des porcs concernés sera calculé en moyenne des TMP. **Celle-ci dépend du nombre de porcs déjà classés pour un même lot**. Les porcs impactés n'auront donc pas de G3/M3 ou de G2/M2.

Il n'y a pas de commentaire renseigné sur le bordereau d'abattage.

CAS PARTICULIER DU POIDS MOYEN

En cas d'impossibilité de réaliser la pesée de plusieurs carcasses de porcs (panne de l'ensemble des bascules UNIPORC suite à un dysfonctionnement), et **sans possibilité d'utiliser la moyenne du lot**, le poids des porcs concernés sera calculé selon les trois dernières livraisons de l'éleveur.

Un commentaire est renseigné sur le bordereau d'abattage. Ex. : Panne Uniporc – Poids moyenne des trois lots précédents

Femelles et Mâles castrés			Poids chaud (kg)									
			P1	P2	P3		GAMME			P4		P5
			45 - 69,9	70 - 80,9	81 - 82,9	83 - 84,9	85 - 89,9	90 - 102	102,1 - 108	108,1 - 109	109,1 - 110	110,1 - 120
Indicateur Technique (/kg)			-30	-18	-10	-2	0	2	0	-10	-15	-20
TMP (%)	>=64	15	-15	-3	5	13	15	17	15	5	0	-5
	63	16	-14	-2	6	14	16	18	16	6	1	-4
	62	17	-13	-1	7	15	17	19	17	7	2	-3
	61	17	-13	-1	7	15	17	19	17	7	2	-3
	60	15	-15	-3	5	13	15	17	15	5	0	-5
	59	12	-18	-6	2	10	12	14	12	2	-3	-8
	58	8	-22	-10	-2	6	8	10	8	-2	-7	-12
	57	4	-26	-14	-6	2	4	6	4	-6	-11	-16
	56	0	-30	-18	-10	-2	0	2	0	-10	-15	-20
	55	-2	-32	-20	-12	-4	-2	0	-2	-12	-17	-22
	54	-4	-34	-22	-14	-6	-4	-2	-4	-14	-19	-24
	53	-8	-38	-26	-18	-10	-8	-6	-8	-18	-23	-28
	52	-12	-42	-30	-22	-14	-12	-10	-12	-22	-27	-32
	51	-20	-50	-38	-30	-22	-20	-18	-20	-30	-35	-40
	<= 50	-40	-70	-58	-50	-42	-40	-38	-40	-50	-55	-60

Porcs > 120 Kg : Poids de carcasse minoré de 7 % et prix de la coche (cf. convention MPF)

PIFS et Verrassons	P6	P7	P8
	45 - 74,9	75 - 88	88,1 - 98
Indicateur technique (/kg)	-40	-8	-23
avec code OBS pièce noble	-46	-30	-30

> 98 kg: Poids de carcasse minoré de 7 % et prix de la coche (cf. convention MPF)

Complément / codes OBS (/kg)	
01 (TGS)	10
Pièces nobles	-18

Indicateur Qualité (/kg)	
Tatouage lisible (élev réf)	2
Tatouage illisible / absent (réf)	-1
Tatouage lisible (élev non réf)	0
Tatouage illisible / absent (non réf)	-3

Réf: Elevage réf LPF dans Bdporc - Lots à jeun
Hors P1, P6, P7 et P8

TRAITEMENT DES OBSERVATIONS

Les codes pénalisants représentent une ou plusieurs saisies partielles ou entières de pièces majeures.

TETE ET GORGE SAISIES (TGS code 01)

Règle :

Tous les porcs TGS, bénéficient d'un indicateur supplémentaire (Indicateur TGS= 0.10 / kg froid).
Ils bénéficient aussi d'un indicateur lié à leur TMP et leur gamme de poids.

P1 : poids chaud pesé sur la chaîne

P2 : poids constaté pesé en observation sanitaire si déviation OBS (constaté car différent de temps pesée P1)

Si pas de P2 :

La gamme de poids du porc est $P1 + 5$ en kg (poids estimé de la tête).

Poids froid payé = P1 mis à froid

S'il y a un P2 :

-Remettre le poids froid à chaud (à partir du P2 mis à froid en tenant compte de la durée OBS)

-Arrondir à 0.1

-On obtient un Nouveau P1

Si $(P1 - \text{Nouveau P1}) > 5$, la gamme de poids du porc pour attribution de l'indicateur est celle de P1 (tête supposée présente en P1)

Si $(P1 - \text{Nouveau P1}) \leq 5$, la gamme de poids du porc pour attribution de l'indicateur est celle de $P1+5$ (tête supposée absente en P1)

Poids froid payé = P2 mis à froid

Dans les 2 cas, prendre somme (Indicateur Poids, Indicateur TMP, Indicateur TGS) comme Indicateur par kg froid pour l'animal

Applications :

Exemple 1 (avec taux de réfaction de 3%) :

-P1 = 81.0 kg

-pas de P2

-TMP = 61 %

Poids froid payé basé sur le P1 = 78.57 kg

Gamme de poids du porc sur $81+5 = 86$ kg :

Indicateur poids : 0.00

Indicateur TMP : 0,17

Indicateur TGS : 0,10

Indicateur porc : 0,27 ($0 + 0.17 + 0.10$)

Exemple 2 (avec taux de réfaction de 3%) :

-P1 = 81 kg

-P2 non nul (79.2 kg - 30 mn en OBS avant pesée)

-TMP = 61 %

-Poids froid payé basé sur le P2 = 77.61437037 kg

remise à chaud : $77.61437037 / 0.97 = 80.0148$

arrondir à 0.1 : 80.0 kg

81 kg - 80.0 kg = 1 kg (≤ 5 kg) donc :

Gamme de poids du porc sur $81+5 = 86$ kg :

Indicateur poids : 0.00

Indicateur TMP : 0,17

Indicateur TGS : 0,10

Indicateur porc : 0,27 ($0.00 + 0.17 + 0.10$)

Exemple 3 (avec taux de réfaction de 3%) :

-P1 = 81 kg
-P2 non nul (74.2 kg - 30 mn en OBS avant pesée)
-TMP = 61 %
-Poids froid payé basé sur le P2 = 72.714473251 kg
remise à chaud : $72.714473251 / 0.97 = 74.96337448$ kg
arrondir à 0.1 : 75.0 kg
81 kg - 75.0 kg = 6.0 kg (>5 kg), donc :
Gamme de poids du porc sur 81 kg :
Indicateur poids : -0.02
Indicateur TMP : 0,17
Indicateur TGS : 0,10
Indicateur porc : 0,25 (-0.02 + 0.17 + 0.10)

PIECES NOBLES (code 02 à 44, 60 à 63, 65 à 68)

PORCS (hors gamme des P1 légers)

Saisie partielle ou pièce entière (quel que soit le nombre de pièces) :
Prix sur **TMP et Poids 1 exprimés** : – **0,18**.

PIFS ET VERRASSONS (type S):

Saisie partielle ou pièce entière (quel que soit le nombre de pièces) :

- P6 (45 à 74,9 kg)	prix du 56 TMP – 0,46
- P7 (75 à 88 kg)	prix du 56 TMP – 0,30
- P8 (88,1 à 98 kg)	prix du 56 TMP – 0,30

Le poids froid est majoré de 0,373% lié au parage des organes génitaux

PORCS P1 LEGERES :

Les porcs P1 légers d'un poids compris entre 45 et 69,9 Kg comportant une saisie partielle ou pièce entière seront rémunérés sur la base : **prix de base (56 TMP) – 0,40**.

ANIMAUX A RESPONSABILITE ABATTOIR – code 47 à 49

Animal évalué soit au poids de carcasse et son TMP, si la pesée est possible (code 48, 49), soit au « poids moyen chaud » associé au TMP moyen du lot (code 47).

Le code 49 est utilisé pour les animaux (type C,V,P) en remplacement du code 47.

Pour les porcs de type S, le poids froid est majoré de 0,373% lié au parage des organes génitaux.

ANIMAUX A RESPONSABILITE PARTAGEE (code 77 à 83) = code 84

Les porcs (type M,F,S) saisis (d'un poids supérieur ou égal à 70 Kg) pour les motifs signalés (code 84) seront payés à 50% du **poids moyen du lot** associé au **TMP moyen** du lot. Le porc est calculé comme un porc mort moyenne du lot.

Pour les porcs de type S, le poids froid est majoré de 0,373% lié au parage des organes génitaux.

ANIMAL DE REFORME OU PORCELET A RESPONSABILITE PARTAGEE (code 77 à 83) = code 84

Les animaux (type C, V, P) saisis pour des motifs signalés code 84 seront payés à 50% du poids constaté.

EN ATTENTE D'EXAMEN COMPLEMENTAIRE (code 85)

Un animal mis en observation, peut rester en attente d'examen complémentaire plusieurs jours.

Son code est **85**.

Il est comptabilisé dans le lot, mais n'intervient pas dans les calculs de l'indicateur.

Après résultat des Services Vétérinaires, cet animal peut être :

- Saisie totale (responsabilité éleveur)
- remis dans le circuit de consommation avec un autre code.

Le bordereau est réédité avec re-calcul de l'indicateur.

CODE 6X (code 71)

Un porc (type M,F,S) avec le code 6X est rémunéré sur le P1.

Si d'autres saisies sont effectuées sur l'animal, le calcul suivant est appliqué pour obtenir le poids :

Poids facturé = poids P2 + [(P1*24.3)/91.6]

Les animaux de réforme sont réglés sur le P2. Le code 73 est renseigné si un parage des échine est effectué sans faire tomber l'os, sinon c'est le code 31 (2 échine) qui est utilisé.

Saisie Totale (code 86 et 99)

Animal (M,F,S,C,V,P) saisi par les services vétérinaires sur chaîne d'abattage, non payé à l'éleveur et sans indicateur qualité (responsabilité éleveur).

DETAIL DES ANIMAUX EN OBSERVATION SANITAIRE

Pour exemple :

Détail des animaux en observation sanitaire - Rien à signaler

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree
1799	67.7	65.2	67.6	F		A	1:08
1860	81.6	65	80	M		A	1:04

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité Eleveur

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree	poids saisi	Pièce(s) saisie(s)	Pathologie(s) *
1669	93.4	64.8	90	M	43	A	0:45	3.4	1 jambonneau arrière	Articulaire
1770	90.4			M	92	A	0:00	90.4	Porc saisi sur pieds par DDPP	Transportabilité
1784	72.3	61.9	71.4	M	74	A	1:12	0.9	Parage de queue	Abcès
1785	101.4	60.8	90	M	10	A	7:54	11.4	1 jambon avec pied	Abcès
1786	107.2	57	91	M	08	A	7:56	16.2	1 quart arrière	Abcès
1787	78.6	61.5	76.4	F	14	A	7:56	2.2	1 hanche	Abcès
1800	88.7	62.9	88.2	F	46	A	1:08	0.5	Divers	Autres
1842	84.1	64.3	79.6	F	60	A	1:04	4.5	1 poitrine	Respiratoire
1852	78.7	65.3	71.6	F	01	A	1:03	7.1	Tête	
1875	81.4			F	99	A	0:00	81.4	Saisie totale	Respiratoire

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité Abattoir

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree
1920	111.6	54.2	110.6	F	49	A	1:15
1996				M	47	A	0:00
2015	89.2	61.8		F	49	A	0:00

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité partagée

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree	poids saisi	Pièce(s) saisie(s)	Pathologie(s) *
9401				M	97	A	0:00	0	Porc mort transport moyenne du lot	Mort

Détail des animaux en observation sanitaire - En attente d'examen complémentaire

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree
1779	88.6	61.5		F	85	A	0:00
1780	67.8	62		F	85	A	0:00

(*) Les pathologies sont indiquées à titre d'information (sous réserve de confirmation sur le certificat de saisie)

MODE CALCUL MORT ET EUTHANASIE

Type	Mort transport Code 97-98	Euthanasie Déchargement Esoufflement Code 94	Euthanasie Déchargement Fracture ou accident Code 95-96	Autres codes 89-90-92-93
M, F, S	$\text{Poids froid code 94-97-98} = \frac{\text{moyenne du lot poids chaud} * \text{taux ressuage correspondant}}{2}$ indicateur code 94-97-98 = Poids et TMP moyen du lot (cf. grille)		$\text{Poids froid code 95-96} = \text{moyenne du lot poids chaud} * \text{taux de ressuage correspondant}$ indicateur code 95-96 = Poids et TMP moyen du lot (cf. grille)	0 %
C, V	$\text{Poids froid code 94-97-98} = \frac{69\% \text{ du poids vif} * \text{taux de ressuage correspondant}}{2}$ avec indicateur correspondante Le taux de ressuage est de 3 % pour les cochons et les verrats		$69\% \text{ du poids vif} * 0.97$ avec indicateur correspondant	0 %
P	$\frac{80\% \text{ du poids vif} * \text{taux de ressuage}}{2}$		80% du poids vif	0 %

Pour les porcs de type S, le poids froid est majoré de 0,373% lié au parage des organes génitaux.

Exemple d'un code 94 : Le taux de ressuage est de 2.5%.

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité partagée

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree	poids saisi	Pièce(s) saisie(s)	Pathologie(s) **
30004				F	94			0	Euthanasie déchargement (essoufflé)	

Mesures à chaud					
	G3	M3	TMP	Poids	Ind.
Mâles	56	14.9	76.5	60	96.9
Femelles	54	12.4	78.6	61.6	99
Pifs/Vson					
Ensemble	110	13.7	77.6	60.8	97.9

$$\text{Poids froid code 94} = \frac{97.9 \times 0.975}{2} = 47.73 \text{ kg}$$

Indicateur du code 94 = 0,19



Grille UNIPORC

Pour les porcs charcutiers issus d'élevages produisant des mâles castrés

En application le 20 Mai 2025

Résultats		Poids froids	
Nombre	Indicateur		
1 Pifs/Vson > 98 kg			91.20 kg
1 Responsabilité(s) partagée(s)	19.00		47.73 kg
3 hors gamme	-4.68		326.24 kg
107 dans la gamme	16.12		10 172.57 kg
Indicateur technique	15.49		10 546.53 kg
Indicateur qualité rapporté aux			
kg qualifiables :	2.00		10 498.80 kg
kg totaux du lot :	1.99		10 546.53 kg
Indicateur total du lot :	17.48		10 546.53 kg
Indicateur sur 111 porcs (112 dans le lot)			
Déchets abattoirs :			59.35 kg
Poids froid total du lot sortie ressuage :			10 592.37 kg
Poids 1 froid pesé sur chaîne :			10 597.93 kg

Femelles et Mâles castrés		Poids chaud (kg)									
		P1	P2	P3	GAMME		P4	P5			
		45 - 69,9	70 - 80,9	81 - 82,9	83 - 84,9	85 - 89,9	90 - 102	102,1 - 108	108,1 - 109	109,1 - 110	110,1 - 120
Indicateur Technique (/kg)		-30	-18	-10	-2	0	2	0	-10	-15	-20
TMP (%)	>=64	15	-15	-3	5	13	15	17	15	5	0
	63	16	-14	-2	6	14	16	18	16	6	1
	62	17	-13	-1	7	15	17	19	17	7	2
	61	17	-13	-1	7	15	17	19	17	7	2
	60	15	-15	-3	5	13	15	17	15	5	0
	59	12	-18	-6	2	10	12	14	12	2	-3
	58	8	-22	-10	-2	6	8	10	8	-2	-7
	57	4	-26	-14	-6	2	4	6	4	-6	-11
	56	0	-30	-18	-10	-2	0	2	0	-10	-15
	55	-2	-32	-20	-12	-4	-2	0	-2	-12	-17
	54	-4	-34	-22	-14	-6	-4	-2	-4	-14	-19
	53	-8	-38	-26	-18	-10	-8	-6	-8	-18	-23
	52	-12	-42	-30	-22	-14	-12	-10	-12	-22	-27
	51	-20	-50	-38	-30	-22	-20	-18	-20	-30	-35
	<= 50	-40	-70	-58	-50	-42	-40	-38	-40	-50	-60

Porcs > 120 Kg : Poids de carcasse minioré de 7 % et prix de la coche (cf. convention MPF)

PIFS et Verrassons	P6	P7	P8
Indicateur technique (/kg)	-40	-8	-23
avec code OBS pièce noble	-46	-30	-30

> 96 kg: Poids de carcasse minioré de 7 % et prix de la coche (cf. convention MPF)

Complément / codes OBS (/kg)	
01 (TGS)	10
Pièces nobles	-18

Indicateur Qualité (/kg)	
Tatouage lisible (élev réf)	2
Tatouage illisible / absent (réf)	-1
Tatouage lisible (élev non réf)	0
Tatouage illisible / absent (non réf)	-3

Ref: Elevage réf LPF dans Bdporc - Lots à jeun
Hors P1, P6, P7 et P8

Exemple d'un code 95 : Le taux de ressuage est de 2.5%.

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité Abattoir

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree
30003				M	95		

Mesures à chaud					
	G3	M3	TMP	Poids	Ind.
Mâles	25	15.3	74.7	59.7	94.5
Femelles	50	12.9	78.2	61.1	95.4
Pifs/Vson	1	11.4	71.1	61	89.2
Ensemble	76	13.6	77.1	60.6	95

$$\text{Poids froid code 95} = 95 \times 0.975 = 92.63 \text{ kg}$$

Indicateur du code 95 = 0,17



Grille UNIPORC

Pour les porcs charcutiers issus d'élevages produisant des mâles castrés

En application le 20 Mai 2025

Résultats		Poids froids	
Nombre	Indicateur		
1 Observation(s)	-18.00		95.16 kg
1 Accident(s) transport/abattage	19.00		92.63 kg
1 Pifs/Vson	-23.00		87.29 kg
9 hors gamme	2.08		802.47 kg
65 dans la gamme	15.15		6 050.66 kg
Indicateur technique	12.82		7 128.20 kg
Indicateur qualité rapporté aux			
kg qualifiables :	2.00		7 040.91 kg
kg totaux du lot :	1.98		7 128.20 kg
Indicateur total du lot :	14.80		7 128.20 kg
Indicateur sur 77 porcs (77 dans le lot)			
Déchets abattoirs :			0.00 kg
Poids froid total du lot sortie ressuage :			7 033.00 kg
Poids 1 froid pesé sur chaîne :			7 040.02 kg

Femelles et Mâles castrés		Poids chaud (kg)									
		P1	P2	P3	GAMME		P4	P5			
		45 - 69,9	70 - 80,9	81 - 82,9	83 - 84,9	85 - 89,9	90 - 102	102,1 - 108	108,1 - 109	109,1 - 110	110,1 - 120
Indicateur Technique (/kg)		-30	-18	-10	-2	0	2	0	-10	-15	-20
TMP (%)	>=64	15	-15	-3	5	13	15	17	15	5	0
	63	16	-14	-2	6	14	16	18	16	6	1
	62	17	-13	-1	7	15	17	19	17	7	2
	61	17	-13	-1	7	15	17	19	17	7	2
	60	15	-15	-3	5	13	15	17	15	5	0
	59	12	-18	-6	2	10	12	14	12	2	-3
	58	8	-22	-10	-2	6	8	10	8	-2	-7
	57	4	-26	-14	-6	2	4	6	4	-6	-11
	56	0	-30	-18	-10	-2	0	2	0	-10	-15
	55	-2	-32	-20	-12	-4	-2	0	-2	-12	-17
	54	-4	-34	-22	-14	-6	-4	-2	-4	-14	-19
	53	-8	-38	-26	-18	-10	-8	-6	-8	-18	-23
	52	-12	-42	-30	-22	-14	-12	-10	-12	-22	-27
	51	-20	-50	-38	-30	-22	-20	-18	-20	-30	-35
	<= 50	-40	-70	-58	-50	-42	-40	-38	-40	-50	-60

Porcs > 120 Kg : Poids de carcasse minioré de 7 % et prix de la coche (cf. convention MPF)

PIFS et Verrassons	P6	P7	P8
Indicateur technique (/kg)	-40	-8	-23
avec code OBS pièce noble	-46	-30	-30

> 96 kg: Poids de carcasse minioré de 7 % et prix de la coche (cf. convention MPF)

Complément / codes OBS (/kg)	
01 (TGS)	10
Pièces nobles	-18

Indicateur Qualité (/kg)	
Tatouage lisible (élev réf)	2
Tatouage illisible / absent (réf)	-1
Tatouage lisible (élev non réf)	0
Tatouage illisible / absent (non réf)	-3

Ref: Elevage réf LPF dans Bdporc - Lots à jeun
Hors P1, P6, P7 et P8

VENTILATION DES CODES D'OBSERVATION

Date d'application :

20 juin 2023

02	1 Demi-carcasse avec tête	J
03	1 Demi-carcasse sans tête	
04	1 Quart avant avec épaule	
05	1 Quart avant sans épaule	
06	2 Quarts avants avec épaule	
07	2 Quarts avants sans épaule	
08	1 Quart arrière	
09	2 Quarts arrières	
10	1 Jambon + pied	A
11	1 Jambon sans pied	
12	1 Grasset	
13	1 Partie de jambon	
14	1 Hanche	
15	2 Jambons + pieds	
16	2 Jambons sans pieds	
17	2 Grassets	
18	2 Parties de jambon	M
19	2 Hanches	
20	1 Rein de porc	
21	1 Longe	
22	1 Partie de longe	
23	1 Pointe (pointe longe ou filet)	
24		
25	2 Reins de porc	O
26	2 Longes	
27	2 Parties de longe	
28	2 Pointes (pointe longe ou filet)	
33	1 Epaule	
34	1 Palette	
35	1 Hanche pointe	
36	2 Epaules	D
37	2 Palettes	
38	2 Hanches pointes	
39	1 Coffre	
40	1 Partie de coffre	
41	2 Coffres	
42	2 Parties de coffre	
43	1 Jambonneau arrière	S
44	2 Jambonneaux arrières	

50	1 Pied arrière	P
51	1 Pied de devant	
52	1 Demi-épaule	
53	1 Jarret arrière	
54	1 Jarret avant	
55	2 Pieds arrières	
56	2 Pieds de devant	
57	2 Demi-épaules	
58	2 Jarrets arrières	O
59	2 Jarrets avants	
60	1 Poitrine	
61	1 Partie de poitrine	
62	1 Creux de poitrine sans couenne	
63	1 Creux de poitrine avec couenne	
64	1 Hachage, bout de plat de côte	
65	2 Poitrines	N
66	2 Parties de poitrine	
67	2 Creux de poitrine sans couenne	
68	2 Creux de poitrine avec couenne	
69	2 Hachages, bout de plat de côte	
70	1 Parage échine	D
71	XXXXXX (échines, épaules, TGS)	
72	1 Partie d'épaule	
73	2 Parages échine	
74	Parage queue	
75	2 Parties d'épaule	
76	Couenne	
45	Fressures	S
46	Divers	

ECHINES

29	1 Echine
30	1 Partie d'échine
31	2 Echines
32	2 Parties d'échine

Code pénalisant

Code revalorisant

00	RAS
01	Tête
85	Examen laboratoire (porc restant en OBS)

RESPONSABILITE DE L'ABATTOIR

47	Accident d'abattage (Si P1 absent & moyenne du lot)
48	Infiltration Hémorragique (avec ou sans fracture)
49	Souillures / Process abattoir (avec P1 et TMP)

RESPONSABILITE PARTAGEE

77	Viande saigneuse
78	Viande cadavérique
79	Abattage d'urgence en agonie
80	Viande congestive ou congestionnée
81	Etat préagonique
82	Viande surmenée
83	M.E.D.
84	A responsabilité partagée

MORTS - EUTHANASIES - SAISIES TOTALES

86	Saisie totale non éviscérée
87	
88	
89	Mort (annoncé transportabilité)
90	Mort (porc chétif -85 kg vif)
91	
92	Saisie sur pied par les services vétérinaires
93	Euthanasie déchargement (transportabilité)
94	Euthanasie déchargement (essoufflement)
95	Euthanasie déchargement (fracture)
96	Mort (accident de transport)
97	Mort transport
98	Mort porcherie
99	Saisie totale

PROCEDURE DE CALCUL APPLIQUEE SUR LES CONSIGNES

La réfaction est de 3 % sur le poids chaud pour un délai « fente – pesée » < 7 mn et de 2,5 % pour les abattoirs qui pèsent sans langue. Aucun parage n'est autorisé.

Le dépassement du délai est compensé selon le barème suivant :

- De > 7 mn à 59 mn : 2 % de ressuage
- De 60 mn à 119 mn : 1 % de ressuage
- A partir de 120 mn : 0,2 % de ressuage

Les porcs mis en consigne, reviennent d'observation avec un poids 2 et une durée d'observation. Suivant cette durée d'observation, le poids 2 subit une procédure de calcul appropriée.

Exemple pour un taux de ressuage de 3,0 % :

	0 à 7 mn	> 7 à 59 mn	60 à 119 mn	> 119 mn
Mettre à froid		X 0,982 (*)	X 0,992	
Mettre à chaud		/ 0,972	/ 0,972	/ 0,972
Mettre à froid	X 0,970	X 0,970	X 0,970	X 0,970
Arrondir à 2 décimales				

(*) 7 à 59 mn :

- Le porc a perdu 1% il reste 1,8 % à enlever pour le mettre à froid (X 0,982)
- Remise à chaud en ajoutant 2,8 % (/ 0,972)
- Enlever le taux en vigueur : 3 % (X 0,970)

Exemple pour un taux de ressuage de 2,5 % :

	0 à 7 mn	>7 à 59 mn	60 à 119 mn	> 119 mn
Mettre à froid		X 0,987 (*)	X 0,997	
Mettre à chaud		/ 0,977	/ 0,977	/ 0,977
Mettre à froid	X 0,975	X 0,975	X 0,975	X 0,975
Arrondir à 2 décimales				

(*) 7 à 59 mn :

- Le porc a perdu 1% il reste 1,3 % à enlever pour le mettre à froid (X 0,987)
- Remise à chaud en ajoutant 2,3 % (/ 0,977)
- Enlever le taux en vigueur : 2,5 % (X 0,975)

Si le poids 2 mis à chaud est supérieur au poids 1, c'est le poids 1 qui est retenu par défaut.

Si la durée d'observation est manquante, par défaut, le poids 2 est considéré comme chaud.

Pour les porcs de type S, le poids froid précédemment calculé est majoré de 0,373% lié au parage des organes génitaux.

CAS PARTICULIERS

- **Observations avec codes non pénalisants.**

Si un porc revient de consigne avec un code non pénalisant, il réintègre la gamme définie par son poids de 1^{er} passage, mais c'est le poids de retour qui est pris en compte pour le calcul de l'indicateur et pour le poids total du lot.

Dans le cas d'une saisie pour infiltration hémorragique (code 48) ou d'une souillure (code 49), c'est le poids de premier passage qui est pris en compte pour le calcul de l'indicateur. **Le poids de retour ne figure qu'à titre indicatif.**

- **Lot de 1 seul porc**

Dans le cas où il ne passe pas en bascule (mort, accident d'abattage, etc...), le poids qui est pris en référence est 95 kg avec un TMP par défaut de 60 % (0,17).

- **Porc non éviscéré avec un code 49 (process abattage)**

Dans le cas où un porc non éviscéré pesé avec un P1 et un code 49, ce P1 est recalculé à 85% afin de tenir compte des viscères toujours présentes et de la saignée du porc.

- **Cas particulier du code 96 (camion accidenté)**

Dans ce cas, les porcs **ne sont pas vus** pas Uniporc (animaux partis à l'équarrissage). La création ne se fait que sur accord/demande de l'abattoir.

Règle

- Si tous les porcs d'un même lot sont concernés :

Le poids qui est pris en référence est 95kg avec un TMP par défaut de 60% avec un animal de type femelle (F ou M) et on applique la grille correspondante pour le calcul de l'indicateur qui est donc de 0,17.

- Si seule une partie des porcs du lot sont concernés :

Le type des animaux (F/M/S) dépend des sexages déjà identifiés sur la chaîne. Ce sont le poids et le TMP moyen du lot qui sont pris en compte pour le calcul de l'indicateur.

- **Carcasse de porcs avec pathologie sanitaire (responsabilité éleveur) et également un incident d'abattage (responsabilité abatteur – codes 48 et 49)**

Il peut arriver qu'une même carcasse de porc fasse l'objet d'un parage par les services vétérinaires pour une pathologie sanitaire (responsabilité éleveur) et également un incident d'abattage (responsabilité abatteur – codes 48 et 49)

Pour rappel :

- le P1 est le poids de la carcasse avant parage par les services vétérinaires
- le P2 est le poids de la carcasse après parage

Le conseil d'administration d'Uniporc réuni a décidé que dans ce cas, le poids total saisi (différence entre P1 et P2) est pris en charge à égalité entre l'éleveur et l'abatteur. Ainsi, le poids pris en compte pour le paiement à l'éleveur = $P2 + (P1 - P2)/2$

SERVICE PUBLIC D'EQUARRISSAGE

L'équarrissage dans le secteur du porc comprend 2 types de déchets abattoirs :

- Les déchets abattoirs (DA) qui correspondent aux animaux morts pendant le transport et durant l'attente avant abattage, plus les saisies totales ou partielles sur la chaîne d'abattage.
- Les Animaux Trouvés Morts (ATM) ou cadavres d'élevage.

Le tableau ci-dessous décrit les modalités prises pour le calcul de la partie Déchets Abattoir (DA).

MODE DE CALCUL DU SPE PORC (type M,F,S)

Codes OBS	Poids retenu	Mise à froid	% éleveur	% abattoir
01 avec P2	P1 - P2	X 0,97	0	100
01 sans P2	5 kg	X 0,97	0	100
02-46 et 50-76	P1 - P2	X 0,97	0	100
47	Poids moyen du lot chaud	X 0,97	0	100
48-49 (avec P2)	P1 - P2	X 0,97	0	100
49 sans P2	P1	X 0,97	0	100
84 (77-83)	P1	X 0,97	50	50
86-99	P1	X 0,97	100	0
89-90-92-93	Poids vif	X 0,97	100	0
94-97-98	Poids moyen du lot chaud / 0,80	X 0,97	50	50
95-96	Poids moyen du lot chaud / 0,80	X 0,97	0	100

MODE DE CALCUL DU SPE COCHE, VERRAT et PORCELET

Codes OBS	Poids retenu	Mise à froid	% éleveur	% abattoir
01 avec P2	P1 - P2	X 0,97	0	100
01 sans P2	5 kg	X 0,97	0	100
02-46 et 50-76	P1 - P2	X 0,97	0	100
48-49	P1 - P2	X 0,97	0	100
84 (77-83)	P1	X 0,97	50	50
86-99	P1	X 0,97	100	0
89-92-93	Poids vif	X 0,97	100	0
94-97-98	Poids vif	X 0,97	50	50
95-96	Poids vif	X 0,97	0	100

Sur le bordereau d'abattage, à la ligne « Déchet abattoir », ne figure que le poids froid remis à froid des animaux avec une observation sanitaire signalé par l'encadré rouge.

Exemple de calcul, cas du bordereau page 2 et 3 :

Détail des animaux en observation sanitaire - Rien à signaler

Numéro	Poids 1		Tmp	G2	M2	Sexe	Qualité tatou	Contre Marque	Indicateur			Durée	Pds2
	chaud	froid							tech	qual	conf		
*21	95.8	92.9	62			F	A		19	2		0:00	95.2
*24	93.0	90.2	56			F	A		10	2		0:00	92.6
*26	94.4	91.6	60			F	A		17	2		0:00	93.8

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité Eleveur

Numéro	Poids 1		Tmp	G2	M2	Sexe	Qualité tatou	Contre Marque	Indicateur			codes obs	Durée	Pds2	Pièce(s) saisie(s) pathologies(**)
	chaud	froid							tech	qual	conf				
*7	91.4	88.7	59			M	A		-4	2		10	0:00	81.8	1 jambon + pied
*11	104.8	101.7	58			F	A		-10	2		08	0:00	89.4	1 quart arrière
*17	79.4	77.0	60			M	A		-21	2		14	0:00	77.4	1 hanche
*33	84.6	82.1	61			F	A	ATB	-3	2		43	0:00	81.0	1 jambonneau arrière
*52	108.8	105.5	52			M	A		-40	2		60	0:00	108.3	1 poitrine
*54	91.0	88.3				M	A			2		99			Saisie totale
*36	87.8	85.2	61			F	A		27	2		01	0:00	81.0	Tête
*42	105.0	101.9				F	A			2		92			Saisie sur pied par DDPF

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité Abattoir

Numéro	Poids 1		Tmp	G2	M2	Sexe	Qualité tatou	Contre Marque	Indicateur			codes obs	Durée	Pds2	Pièce(s) saisie(s) pathologies(**)
	chaud	froid							tech	qual	conf				
*14	97.4	94.5	64			F	A		17	2		49			Souillures
*31						M	A			2		47			Accident d'abattage

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité partagée

Numéro	Poids 1		Tmp	G2	M2	Sexe	Qualité tatou	Contre Marque	Indicateur			codes obs	Pièce(s) saisie(s) pathologies(**)
	chaud	froid							tech	qual	conf		
*48			63			M	A				2	97	Mort transport

Résultats

Nombre	Indicateur	Poids froids
1 en attente d'examen complémentaire		95.62 kg
1 Porc(s) > 120 kg		110.78 kg
1 mort(s) (resp. éleveur) ou saisie(s) sur pieds		
1 Saisie(s) totale(s)		88.27 kg
6 Observation(s)	-10.09	503.33 kg
1 Responsabilité(s) partagée(s)	19.00	45.50 kg
1 Accident(s) transport/abattage	19.00	91.00 kg
2 Pifs/Vson	-23.00	179.92 kg
10 hors gamme	2.72	860.20 kg
31 dans la gamme	15.02	2 677.99 kg
Indicateur technique	8.54	4 557.95 kg
Indicateur qualité	1.63	4 557.95 kg
Indicateur total du lot :	10.17	4 557.95 kg
Indicateur sur 51 porcs (55 dans le lot)		
Déchets abattoirs :		247.00 kg
Poids froid total du lot sortie ressuage :		4 643.37 kg
Poids 1 froid pesé sur chaîne :		4 769.96 kg

Dans notre cas, en appliquant les calculs de la page 33, nous avons :

N° porc	Poids retenu	Mise à froid	Eleveur	Abattoir
N°7 – Code 10	9,6	9,312	0 (0%)	9,312 (100%)
N°11 – Code 08	15,4	14,938	0 (0%)	14,938 (100%)
N°17 – Code 14	2	1,94	0 (0%)	1,94 (100%)
N°26 – Code 74	0,6	0,582	0 (0%)	0,582 (100%)
N°33 – Code 43	3,6	3,492	0 (0%)	3,492 (100%)
N°36 – Code 01	6,8	6,596	0 (0%)	6,596 (100%)
N°42 – Code 92	105	101,85	101,85 (100%)	0 (0%)
N°52 – Code 60	0,5	0,485	0 (0%)	0,485 (100%)
N°54 – Code 99	91	88,27	88,27 (100%)	0 (0%)
N°14 – Code 49	97,4	94,48	0 (0%)	94,48 (100%)
N°31 – Code 47	93,8	90,986	0 (0%)	90,986 (100%)
N°48 – Code 97	93,8/0,8 = 117,25	113,73	56,87 (50%)	56,87 (50%)
Total (Kg)			247 kg	

N.B 1 : Le poids moyen du lot chaud est de 93,8kg

N.B 2 : Dans notre exemple, il reste un porc en code 85. La ligne déchet abattoir est donc susceptible d'évoluer en fonction du code d'observation sanitaire qui sera renseignée pour le porc.

Exemple N° 2 2 porcs dans la gamme avec moins-value.

BORDEREAU

DANS LA GAMME		
TMP	Nombre	POIDS
< 44		
45		
46		
47		
48		
49		
50	1	86
51		
52		
53		
54		
55		
56		
57		
58	1	86
59		
60		
TOTAL		

CALCULS

indicateur	Poids froid	+val * poids
-40	83,42	- 3336,8
8	83,42	667,36
	166,84	- 2669,44

Somme Poids froid = 166,84 Kg

Indicateur = (-2669,44 / 166,84) = - **16,00**

Avec un pourcentage moyen de 54 % on obtient une moins-value de 16

Exemple N° 3 4 porcs consignés.

N° ABATTAGE	Poids AVANT	% VIANDE	Poids APRES	T	CODE 1	CODE 2	CODE 3	DUREE
22	92	57	86	m		05		0H13
45	71	56	69	f		45		2H14
47	97	59	91	m		05	01	0H13
52	69	58	66	S		11		0H13

1) cas du N° 22

Code d'observation 05 : code pénalisant : prix du TMP exprimé – 18

Poids retour : 86 kg après 13 mn = 84,28 Kg

Indicateur à 57 % = 6

Poids * Indicateur (– 18 + 6) = - 1 011,36

2) cas du N° 45

Code d'observation : 45 non pénalisant.

Il réintègre les P2.

Correction du poids retour 69 Kg avec une durée de 2h14 = 68,86 Kg

Indicateur à 56 % = - 18

Poids * Indicateur = - 1 239,48

3) cas du N° 47

Code d'observation 01 revalorisant = + 10

Code d'observation 05 pénalisant = - 18, 59 % = + 14 → -4

Indicateur : -4 + 10 = 6

poids froid = 89,18 Kg

Poids * Indicateur = 535,08

4) cas du N° 52

Code d'observation pénalisant P6 : -46

Indicateur : -46

poids froid : (66 x 0,98 x 1,00373) = 64,92 Kg

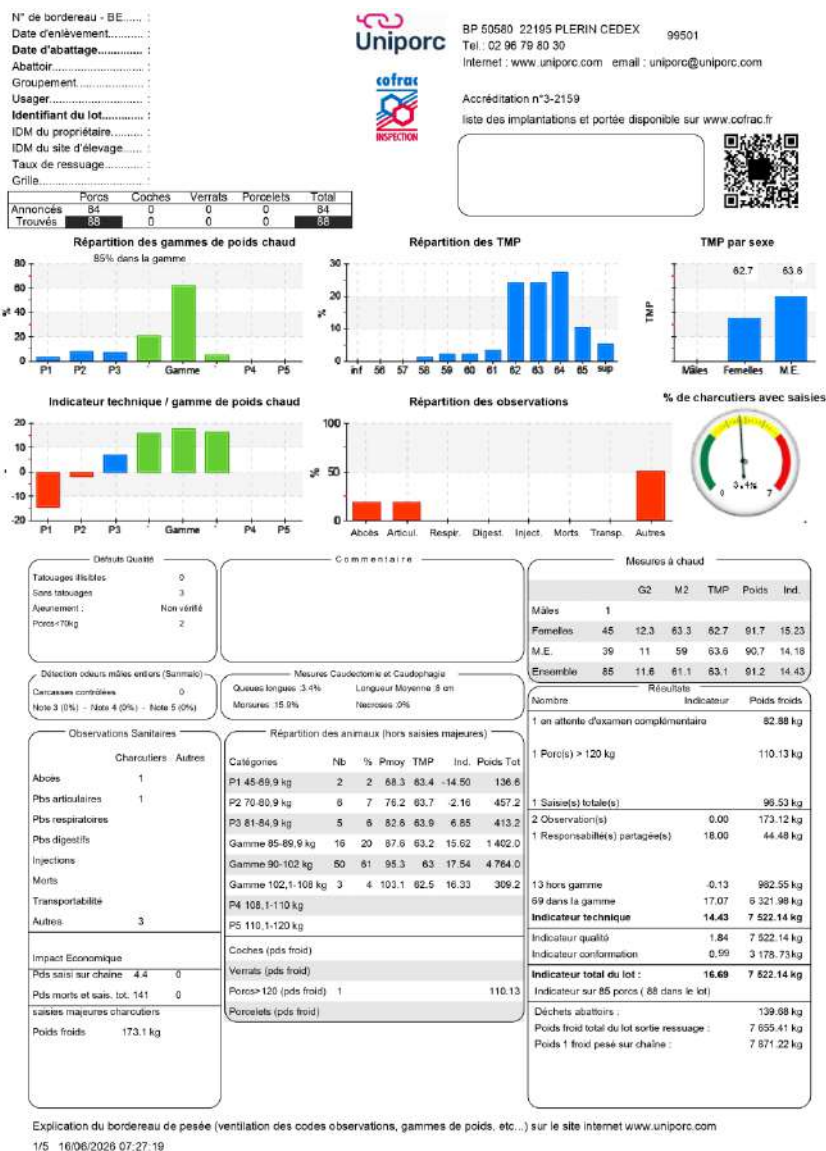
Poids * Indicateur = -2 986,38

INDICATEUR DU LOT

N° du porc	Poids froid	Poids froid X Indicateur
22	84,28	- 1 011,36
45	68,86	- 1 239,48
47	89,18	535,08
52	64,92	- 2 986,38
TOTAL	307,24	- 4 702,14

Indicateur du lot : -4 702,14 / 307,24 = - 15,30

NOUVEAUTES AU 29 JUIN 2026



• QR CODE

Un QR-CODE sera présent près de l'adresse postale en cas de bon d'enlèvement dématérialisé Pig Connect.

• Mesures de caudophagie et caudectomie

La mesure de la queue ainsi que les éventuelles morsures ou nécroses sont estimées par intelligence artificielle suite à une prise de photo.

Cette technologie sera installable dans les abattoirs demandeurs. Pour l'instant, ce nouvel encart au recto du bordereau d'abattage n'apparaît que pour l'abattoir de COOPERL LAMBALLE.

• Indicateur de conformation : Uniquement si la grille est Uniporc (Entiers)

Cet indicateur sera calculé pour chaque porc mâle entier, en fonction du rapport entre le M3 et le poids chaud pour les porcs classés avec l'Image Meater et le rapport entre le M2 et le poids chaud pour les porcs classés avec le CGM.

Les valeurs de l'indicateur varieront entre -4 et +2, selon les bornes suivantes :

Valeur de l'indicateur	Bornes M3/Poids	Bornes M2/Poids
-4	<= 0,6624	<= 0,5124
-2	0,6625 à 0,7124	0,5125 à 0,5874
0	0,7125 à 0,7624	0,5875 à 0,6374
1	0,7625 à 0,8374	0,6375 à 0,7124
2	>= 0,8375	>= 0,7125

Exemple de calcul de l'indicateur de conformation :

Résultats		
Nombre	Indicateur	Poids froids
1 en attente d'examen complémentaire		82.88 kg
1 Porc(s) > 120 kg		110.13 kg
1 Saisie(s) totale(s)		96.53 kg
2 Observation(s)	0.00	173.12 kg
1 Responsabilité(s) partagée(s)	18.00	44.48 kg
13 hors gamme	-0.13	982.55 kg
69 dans la gamme	17.07	6 321.98 kg
Indicateur technique	14.43	7 522.14 kg
Indicateur qualité	1.84	7 522.14 kg
Indicateur conformation	0.99	3 178.73 kg
Indicateur total du lot :	16.69	7 522.14 kg
Indicateur sur 85 porcs (88 dans le lot)		
Déchets abattoirs :		139.68 kg
Poids froid total du lot sortie ressuage :		7 655.41 kg
Poids 1 froid pesé sur chaîne :		7 871.22 kg

Numéro abatage	Poids 1		Tmp	G3	M3	G2	M2	Sexe	Qualité frappe	Contre Marque	Indicateur			Odeur	Queue		
	chaud	froid									tech	qual	conf		long	catég	etat
333	89.4	87.2	63					F	C		16	-1			20.7	1	B
178	103.6	101.0	62	14	80			F	C	clmarq	17	-1			8.3		A
180	81.0	79.3	64	7	69			S			5	2	2		6.7		A
181	82.2	80.4	64	7	69			S			5	2	2		6.1		B
183	84.8	83.0	63	8	71			S			14	2	2		6.8		A
184	95.0	93.0	62	9	67			S			19	2	2		6.0		A
185	75.6	73.7	63	8	72			F			-2	2			10.1		A
186	90.0	87.8	59	16	78			F			14	2			8.8		A
187	92.0	89.7	62	11	81			F			19	2			7.9		A
188	86.6	84.7	64	7	67			S			15	2	1		9.3		A
189	85.2	83.1	61	13	76			F			17	2			11.2		A
190	88.0	86.1	65	7	78			S			16	2	2		5.9		A
191	97.2	95.1	63	7	64			S			18	2	-4		11.8		A
210	90.8	88.5	64	10	82			F			17	2			8.6		A
211	99.6	97.5	64	9	77			S			17	2	1		10.2		A
212	95.4	93.0	64	11	91			F			17	2			6.8		A
213	94.4	92.0	62	13	88			F			19	2			9.7		A
215	91.8	89.8	63	9	67			S			16	2	0		3.0		A
216	87.8	86.4	64	7	65			S			-15	2	2		9.5		A
217	94.6	92.6	65	9	84			S			17	2	2		4.6		A
218	93.4	91.4	64	7	72			S			17	2	1		4.8		A
220	94.0	92.0	62	10	70			S			19	2	0		11.4		A
221	94.2	92.2	64	6	75			S			17	2	1		8.6		A
222	92.8	90.5	66	8	86			F			17	2			32.3	1	B
223	94.8	92.8	65					S			17	2			13.5		B
224	94.0	91.7	62	15	86			F			19	2			8.7		A
226	89.8	87.6	63	10	81			F			16	2			8.4		B
229	93.6	91.3	62	13	84			F			19	2			6.8		B
236	94.8	92.8	63	9	75			S			18	2	1		9.0		B

Numéro abatage	Poids 1		Tmp	G3	M3	G2	M2	Sexe	Qualité frappe	Contre Marque	Indicateur			Odeur	Queue		
	chaud	froid									tech	qual	conf		long	catég	etat
238	79.8	78.1	63	9	70			S			-2	2	2		5.9		A
241	102.8	100.2	61	14	82			F			17	2			11.4		A
242	74.0	72.2	62	10	68			F			-1	2			6.3		B
247	95.6	93.2	62	13	83			F			19	2			7.4		B
248	97.2	94.8	62	11	78			F			19	2			9.9		A
249	99.8	97.7	63					S			18	2			4.5		A
250	98.6	96.1	65	10	85			F			17	2			5.5		A
252	77.8	75.9	64	8	72			F			-3	2			8.4		A
257	102.8	100.6	65	7	74			S			15	2	0		8.5		B
259	87.8	85.6	65	8	76			F			15	2			14.1		A
262	99.8	97.7	62	13	81			S			19	2	1		8.8		A
263	96.2	94.1	64	10	77			S			17	2	1		11.3		B
270	100.8	98.3	64	10	86			F			17	2			12.2		A
275	99.6	97.1	59	15	69			F			14	2			17.2	1	B
277	89.8	87.9	64	9	80			S			15	2	2		9.6		B
284	89.4	87.2	64					F			15	2			8.8		A
287	91.6	89.3	64	9	76			F			17	2			7.7		A
288	95.6	93.2	64	8	78			F			17	2			8.6		A
289	93.0	90.7	64	8	78			F			17	2			11.8		A
291	91.9	89.9	62		13	62		S			19	2	1		6.2		A
292	68.8	67.3	63	7	61			S			-14	2	2		7.0		A
294	97.0	94.6	58	21	82			F			10	2			6.9		A
298	96.8	94.4	62	11	77			F			19	2			8.4		A
299	86.6	84.7	64	8	70			S			15	2	1		5.0		A
300	70.4	68.6	66	7	80			F			-3	2			4.8		A
301	82.4	80.6	65	11	85			S			5	2	2		6.1		A
302	96.8	94.7	64	8	80			S			17	2	1		5.3		A
303	97.8	95.7	65	8	80			S			17	2	1		6.1		A
305	89.8	87.6	64	9	79			F			15	2			7.0		A
308	93.4	91.4	62	11	72			S			19	2	1		6.4		A
310	85.6	83.5	62	8	60			F			17	2			5.1		A
311	98.6	96.5	62		13	64		S			19	2	1		4.4		A
312	93.6	91.3	66	7	88			F			17	2			10.9		A
313	85.2	83.1	60	15	77			F			15	2			10.5		A
314	94.8	92.8	63	9	78			S			18	2	1		5.6		A
315	97.0	94.6	62	12	78			F			19	2			7.2		A
316	94.6	92.2	63					F			18	2			5.6		A
317	94.2	92.2	65	6	76			S			17	2	1		5.4		A
318	82.8	81.0	64	8	69			S			5	2	2		9.5		A
319	91.2	89.3	66	7	77			S			17	2	2		8.0		A
321	97.8	95.4	64	11	83			F			17	2			6.8		A
322	95.8	93.4	60	13	66			F			17	2			9.9		A
323	86.6	84.4	63	10	73			F			16	2			9.4		A
324	92.8	90.5	63	11	76			F			18	2			7.4		A
325	86.6	84.7	63	8	64			S			16	2	0		4.9		A
326	89.2	87.3	63	9	68			S			16	2	0		6.7		A
329	86.4	84.2	63	10	75			F			16	2			6.7		A
*9505	121.0	118.4						S									

Détail des animaux en observation sanitaire - Rien à signaler

Numéro	Poids 1		Tmp	G2	M2	Sexe	Qualité tatou	Contre Marque	Indicateur			Od	Queue			Durée	Pds2
	chaud	froid							tech	qual	conf		long	catég	etat		
182	79.6	77.6	63			F	A		-2	2			8.0		A		78.0

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité Eleveur

Numéro	Poids 1		Tmp	G2	M2	Sexe	Qualité tatou	Contre Marque	Indicateur			Od	Queue			codes obs	Durée	Pièce(s) saisie(s) pathologies(**)	Pds2
	chaud	froid							tech	qual	conf		long	catég	etat				
*9502	99.0	96.5	62			F	A									99		Saisie totale Cutanée	
177	91.2	89.3	63			S	C	info	0	-1			5.6		A	44		2 jambonneaux arrières	88.0
																		Abcès	
																		Autres organes	
297	92.0	90.0	64	9	56	S	A		17	2	0		7.8		A	46	0:39	Divers	89.8

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité Abattoir

Numéro	Poids 1		Tmp	G2	M2	Sexe	Qualité tatou	Contre Marque	Indicateur			Od	Queue			codes obs	Durée	Pièce(s) saisie(s) pathologies(**)	Pds2
	chaud	froid							tech	qual	conf		long	catég	etat				
225	91.0	89.1	63	9	54	S	A		0	2	0		7.7		B	12 49	0:18	1 grasset / Souillures	85.0
214	96.4	94.0	63	11	58	F	A		18	2			13.0		A	49	0:19	Souillures	92.6
219	91.1	88.8	64	11	65	F	A		17	2						49	0:18	Souillures	90.0
296	99.9	97.4	62	14	71	F	A		19	2			6.6		A	49	0:15	Souillures	92.6
320	100.3	97.8	61	13	59	F	A		19	2			11.2		A	49	0:37	Souillures	93.2

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité partagée

Numéro	Poids 1		Tmp	G2	M2	Sexe	Qualité tatou	Contre Marque	Indicateur			Od	Queue			codes obs	Durée	Pièce(s) saisie(s) pathologies(**)	Pds2
	chaud	froid							tech	qual	conf		long	catég	etat				
*9501	90.0	87.8	62			F	A		19	2						80		Vande congelée ou congelée	

Détail des animaux en observation sanitaire - En attente d'examen complémentaire

Numéro	Poids 1		Tmp	G2	M2	Sexe	Qualité tatou	Contre Marque	Indicateur			Od	Queue			codes obs	Durée	Pièce(s) saisie(s) pathologies(**)	Pds2
	chaud	froid							tech	qual	conf		long	catég	etat				
*9500	85.0	82.9	62			M	A		17	2						85		Examen laboratoire (reste en OBS)	

Comment trouve-t-on le poids froid lié à l'indicateur de conformation et l'indicateur de conformation de 0.99 ?

 Porcs ne rentrant pas en compte dans le calcul de l'indicateur conformation et du poids froid associé

 Porcs rentrant en compte dans le calcul de l'indicateur conformation et du poids froid associé

- Pour les porcs en observation sanitaire, le calcul du poids froid est effectué sur le P2
- Le poids froid lié à l'indicateur de conformation est calculé en prenant en compte uniquement les animaux ayant un indicateur de conformation. Sont exclus tous les porcs non soumis à plus-value soit, entres autres :
 - Les saisies totales,
 - Les porcs ayant un TMP mis en moyenne de lot,
 - Les porcs > 120 kg.

porc	poids chaud	poids froid	ind conf	poids froid * indicateur	
180	81	79,3	2	158,6	
181	82,2	80,4	2	160,8	
183	84,8	83	2	166	
184	95	93	2	186	
188	86,6	84,7	1	84,7	
190	88	86,1	2	172,2	
191	97,2	95,1	-4	-380,4	
211	99,6	97,5	1	97,5	
215	91,8	89,8	0	0	
216	67,8	66,4	2	132,8	
217	94,6	92,6	2	185,2	
218	93,4	91,4	1	91,4	
220	94	92	0	0	
221	94,2	92,2	1	92,2	
225	85	84,0	0	0	OBS donc prise en compte du P2
236	94,8	92,8	1	92,8	
238	79,8	78,1	2	156,2	
257	102,8	100,6	0	0	
262	99,8	97,7	1	97,7	
263	96,2	94,1	1	94,1	
277	89,8	87,9	2	175,8	
291	91,9	89,9	1	89,9	
292	68,8	67,3	2	134,6	
297	89,8	88,8	0	0	OBS donc prise en compte du P2
299	86,6	84,7	1	84,7	
301	82,4	80,6	2	161,2	
302	96,8	94,7	1	94,7	
303	97,8	95,7	1	95,7	
308	93,4	91,4	1	91,4	
311	98,6	96,5	1	96,5	
314	94,8	92,8	1	92,8	
317	94,2	92,2	1	92,2	
318	82,8	81	2	162	
319	91,2	89,3	2	178,6	
325	86,6	84,7	0	0	
326	89,2	87,3	0	0	
Total :		3175,6		3137,9	
Indicateur de conformation : 3137,9 / 3175,6 = 0,99					

Attention : Le poids froid étant une suite d'arrondi, il est normal de ne pas tomber sur le chiffre exact mentionné sur le bordereau d'abattage.

Comment trouve-t-on la plus-value totale de 16,69 ?

$$14,43 + 1,84 + \frac{0,99 * 3178,73}{7522,14} = 16,69$$

Annexe 1 : Règles de classification des carcasses



REGLES DE CLASSIFICATION DES CARCASSES

- SITES DE MESURES -

- CLASSEMENT AVEC L'IMAGE MEATER -

Décision de la Commission
du 11 Juin 2013
n° 2013/282/UE



- G3** : Epaisseur minimale du gras (y compris la couenne) couvrant le muscle gluteus medius.
G4 : Epaisseur moyenne du gras (y compris la couenne) couvrant les quatre vertèbres lombaires.
M3 : Epaisseur minimale de muscle entre l'extrémité antérieure du muscle gluteus medius et la partie dorsale du canal médullaire.
M4 : Epaisseur moyenne de muscle couvrant les quatre vertèbres lombaires.

Equation TMP en vigueur :

$$60,12 - 0,487 \text{ G3} - 0,133 \text{ G4} + 0,111 \text{ M3} + 0,036 \text{ M4}$$

- CLASSEMENT AVEC LE CGM -

Décision de la Commission
du 28 Juillet 2008
n° 2008/677 CE



- G2** : Epaisseur de gras latéral à 6 cm de la fonte entre la 3^e/4^e dernière côte.
M2 : Epaisseur de muscle obtenue au même site que G2. Ces mesures sont obtenues parallèlement à la fente.

Equation TMP en vigueur :

$$62,19 - 0,729 \text{ G2} + 0,144 \text{ M2}$$

- CLASSES DE POIDS -

GAMME DE POIDS	
Gamme basse	85 à 89,9 kg
Cœur Gamme	90 à 102 kg
Gamme haute	102,1 à 108 kg
PORCS HORS GAMME DE POIDS - LEGRS	
P1	P2
de 45 à 69,9 kg	de 70 à 77,9 kg
P3	P4
de 78 à 81,9 kg	de 108,1 à 110 kg
PORCS HORS GAMME DE POIDS - LOURDS	
P5	P6
de 110,1 à 120 kg	de 120,1 à 129,9 kg

Le porc hors gamme lourd de plus de 120 kg est minoré de 7% de son poids de carcasse.

PORCS PIFS ET VERRASSONS

P6	P7	P8
de 45 à 74,9 kg	de 75 à 88 kg	de 88,1 à 98 kg

Le porc pif ou verrasson de plus de 98 kg est minoré de 7% de son poids de carcasse.

Le porc pif ou verrasson est majoré de 0,373% de son poids afin de compenser le parage des organes génitaux.

TYPE

M	Mâle	C	Coche
F	Femelle	V	Verrat
S	Pif - Verrasson	P	Porcelet

ESTIMATION POIDS CHAUD (KG) ANIMAUX DE REFORME A PARTIR POIDS DECOUENNES

Coches =	1,098 * Poids découenné + 1,82
Verrat =	1,209 * Poids découenné - 8,42

- LE PORC FRANCAIS -

Porcs qualifiables : Porcs d'un lot, hors pif et verrasson, P1, saie totale

Porcs qualifiés : Porcs qualifiables ayant satisfait aux conditions d'ajournement et de lisibilité de l'indicatif de marquage (IDM)

Lisibilité : Carcasse dont l'IDM a été jugé "lisible" et "non tardif" selon l'échelle de notation Uniporc comptant 3 notes :

Cas de figures possibles		Exemples	Note de lisibilité
1. E22ABC	Lisible	E54UV2	A
2. E22ABC	Moyennement lisible (problème d'encrassement)		B
3. E2 ABC	Difficilement lisible		B
4. E2 / ABC	Illisible		C
5. E2 / ABC	Sans tatouage		C (SM)

INDICATEUR QUALITE				
/kg	Lot référence	Lot NON référence		
Tatouage	A jeun	Non à jeun	A jeun	Non à jeun
Lisible	+0,02	0	0	-0,03
Illisible	-0,01	-0,03	-0,03	-0,03

L'indicateur qualité d'un lot est pondérée par le poids et l'indicateur qualité de chaque porc.

Site du tatouage : Afin de permettre une lecture facile du tatouage, il est demandé de marquer les porcs derrière l'épaule

Ajeunement : Le poids moyen de 30 estomacs doit être inférieur ou égal à 1,4 kg et être liquide ou semi-liquide (paille+ eau)

BE : Correctement rédigé, site d'engraissement impérativement mentionné.

Présentation Communautaire des carcasses :

- Sans panne, sans rognon, sans hampe, (sans PRH)
- Equation de correction pour les porcs en OBS (avec PRH) :

Poids estimé sans PRH = arrondi de $(1,392 + 0,964 \times \text{poids avec PRH})$ à 0,1 près

- VENTILATION ET PENALITES DES CODES D'OBSERVATION -

PIECES MINEURES	
45	Fressures
46	Divers
50	1 Pied arrière
51	1 Pied de devant
52	1 Demi-épaule
53	1 Jarret arrière
54	1 Jarret avant
55	2 Pieds arrière
56	2 Pieds de devant
57	2 Demi-épaules
58	2 Jarrets arrière
59	2 Jarrets avant
64	1 Hachage, bout de plat de côte
69	2 Hachages, bout de plat de côte
70	1 Parage échine
71	XXXXXX (échine, épaules, TGS)
72	1 Partie d'épaule
73	2 Parages échine
74	Parage queue
75	2 Parties d'épaule
76	Couenne

RESPONSABILITE DE L'ABATTOIR

47	Accident d'abattage (SI P1 absent & moyenne du lot)
48	Infiltration Hémorragique (avec/sans fracture)
49	Soutillures / Process. abattoir (avec P1 & TMP)

60 PRAS

61 Tête

Mai 2025

PIECES NOBLES	
02	1 Demi-carcasse avec tête
03	1 Demi-carcasse sans tête
04	1 Quart avant avec épaule
05	1 Quart avant sans épaule
06	2 Quarts avant avec épaule
07	2 Quarts avant sans épaule
08	1 Quart arrière
09	2 Quarts arrière
10	1 Jambon - pied
11	1 Jambon sans pied
12	1 Grasset
13	1 Partie de jambon
14	1 Hancha
15	2 Jambons + pieds
16	2 Jambons sans pieds
17	2 Grassets
18	2 Parties de jambon
19	2 Hanches
20	1 Rein de porc
21	1 Longe
22	1 Partie de longe
23	1 Pointe (pointe longue ou filet)
24	2 Reins de porc
25	2 Longes
26	2 Parties de longe
27	2 Parties de longe

MORTS - EUTHANASIES - SAISIES TOTALES	
86	Saie totale non éviscérée
87	
88	
89	Mort (annoncé transportabilité)
90	Mort (porc chéti - 85 kg vif)
91	
92	Saie sur pied par les services vétérinaires
93	Euthanasie - déchargement (transportabilité)
94	Euthanasie - déchargement (essoufflement)
95	Euthanasie - déchargement (fracture)
96	Mort (accident de transport)
97	Mort transport
98	Mort porc héri
99	Saie totale

SAISIE EN RESPONSABILITE PARTAGEE

77	Vieilles saieuses
78	Vieilles saieuses
79	Abattage d'urgence en agonie
80	Vieilles saieuses ou congestionnée
81	Etat préagonique
82	Vieilles saieuses
83	N.E.D.
84	A responsabilité partagée
85	Examen laboratoire (porc restant en OBS)

BASES DE CALCUL SUR LE BORDEREAU

Pesée sans tête - Prendre en compte P1 avec indicateur de +0,10 /kg	Responsabilité partagée - 50% moyenne du lot
Tenir compte du P1 ou moyenne du lot	Prendre en compte P2 avec indicateur de -0,18 /kg restants
Tenir compte uniquement du P2	Saie à la charge de l'éleveur - intégration dans le SPE

Annexe 2 : Indicateur et observations sanitaires des animaux de réformes

Un indicateur technique est calculé pour les cochons de réforme, en fonction du poids chaud de la carcasse à la première pesée :

Poids chaud (kg)	Indicateur (/kg)
0 - 125	-0.10
125,1 - 145	0
145,1 - 185	0.09
> 185	0.05

Uniquement pour les cochons

Les codes d'observation sanitaires sont identiques à ceux utilisés pour les porcs charcutiers, mais moins-value pour les codes d'observation « pièces nobles ».

Pour les cochons et les verrats morts ou euthanasiés par les services vétérinaires, le calcul du poids froid de l'animal à payer par l'acheteur est défini dans le tableau ci-dessous :

Code OBS	Désignation	Calcul du poids froid
89	Mort (annoncé transportabilité)	0
92	Saisie sur pied par les services vétérinaires	
93	Euthanasie déchargement (transportabilité)	
94	Euthanasie déchargement (essoufflement)	Poids vif * 0.69 * 0.97 * 0.5
95	Euthanasie déchargement (fracture)	Poids vif * 0.69 * 0.97
96	Mort (accident de transport)	
97	Mort transport	Poids vif * 0.69 * 0.97 * 0.5
98	Mort porcherie	

*Pour les cochons, la Indicateur technique s'applique en fonction du poids chaud correspondant (Poids chaud = Poids vif * 0.97)*

Annexe 3 : Explication de la « Synthèse des indices »

En complément du bordereau d'abattage, une synthèse est également envoyée si le façonnier ou le propriétaire ont envoyé plusieurs lots indicés dans le même abattoir. Elle est disponible sur PCMPorc pour les éleveurs (propriétaires et façonniers), les groupements, les abatteurs, les partenaires et les interprofessions porcines.

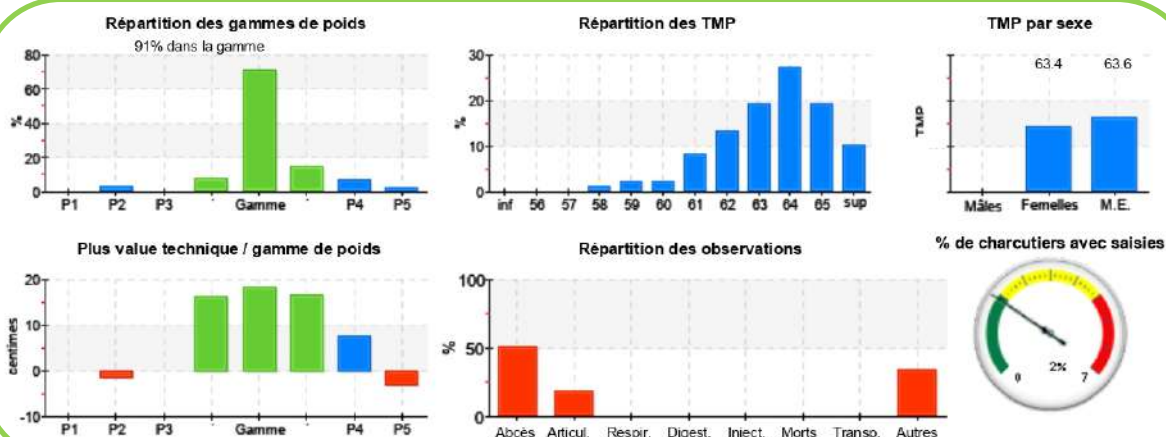
Date d'abattage..... : 06/09/2023
 Abattoir..... : 14 LOUDEAC-VIANDES
 IDM..... :
 Nombre de lots..... : 4
 Grille de paiement..... : Uniporc / Entiers
 Nb charcutiers annoncés : 199
 Nb charcutiers trouvés..... : 196



BP 50580 22195 PLERIN CEDEX 98110
 Tel.: 02 96 79 80 30
 Internet : www.uniporc.com email : uniporc@uniporc.com

1

SYNTHESE DES INDICES



2

Répartition des animaux						
Catégories	Nb	%	Pmoy	TMP	+Value	Poids Tot
P1 45-69,9 kg						
P2 70-77,9 kg	4	2	74.8	64	-1.49	299.2
P3 78-81,9 kg						
Gamme 82-86,9 kg	14	7	84.2	63.1	16.14	1 178.8
Gamme 87-99 kg	136	70	93.2	63.4	18.29	12 679.6
Gamme 99,1-105 kg	28	14	101.7	63.7	16.36	2 847.2
P4 105,1-110 kg	11	6	106.5	63.6	7.47	1 171.0
P5 110,1-120 kg	1	1	113.6	63.4	-3.00	113.6
Coches (pds froid)						
Verrats (pds froid)						
Porcs>120 (pds froid)						
Porcelets (pds froid)						
Moins de 45 kg						
Restés en obs						
Morts et saisis	1					
50/50						
Obs. majeurs	1					
Accidents d'abattage						
Autres						
Total	196					

4

Mesures à chaud					
	G3	M3	TMP	Poids	+Value
Mâles					
Femelles	103	10.6	82.6	63.4	93.7
M.E.	92	9.7	80.3	63.6	94.9

3

Caractéristiques techniques des lots par indice (charcutiers soumis à plus value)								
Tatouage	Nb porcs	G3	M3	Poids moy	Tmp moy	Poids froid	+val tech	+val tot
7E91	8	11.5	76.9	95.23	62.0	741.02	16.58	18.58
7E94	1	0.0	0.0	89.80	63.0	85.77	19.00	21.00
7E95	1	8.9	70.1	76.80	63.4	74.50	-1.00	1.00
7E97	185	10.2	81.8	94.34	63.5	16 955.65	16.68	18.65
TOTAL	195	10.2	81.5	94.26	63.5	17 856.95	16.62	18.59

5

Explication du bordereau de pesée (ventilation des codes observations, gammes de poids, etc...) sur le site internet www.uniporc.com

1/2 230906-14- 06/09/2023 17:05:48

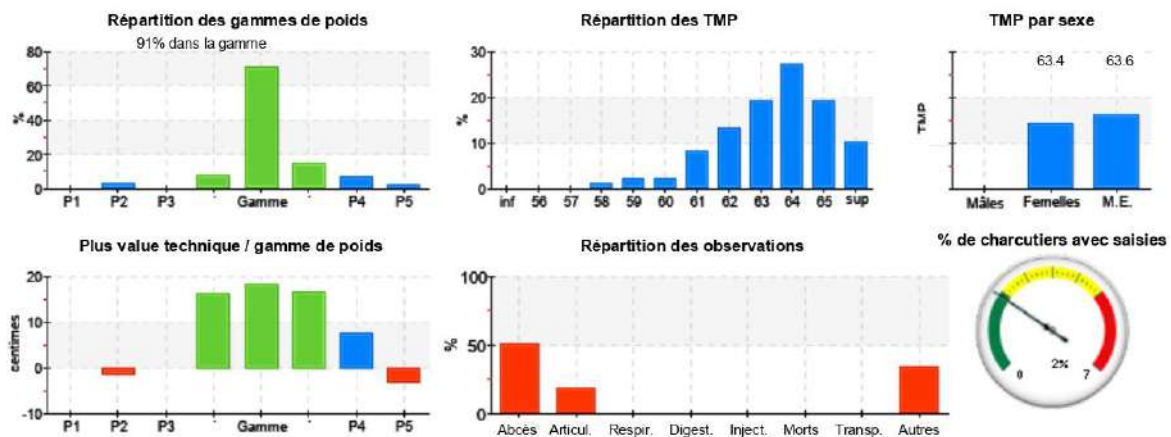
1. L'en-tête se compose des éléments suivants :

- La date d'abattage
- L'abattoir avec son code et son nom
- L'indicatif de marquage (propriétaire ou façonnier)
- Nombre de lots totaux qui ont été livrés
- La grille
- Le nombre de porcs charcutiers annoncés → en cas d'animaux de réformes (coches ou verrat) ou de porcelets abattus, le nombre de porcs charcutiers sera égal à 0

Date d'abattage..... : 07/09/2023
Abattoir..... : 36 SBA BRIEC
IDM..... :
Nombre de lots..... : 1
Grille de paiement..... : MPB / Uniporc Ouest
Nb charcutiers trouvés..... : 0

- Le nombre de porcs charcutiers trouvés sur l'ensemble des lots
- L'adresse de l'éleveur dans le cadre

2. Graphiques



- **Répartition des gammes de poids** : % d'animaux par gamme de poids hors saisies majeures. *Graphique issu du tableau « Répartition des animaux »*
- **Répartition des TMP** : % d'animaux par TMP. Tous les animaux avec TMP sont intégrés dans ce graphique.
- **TMP par sexe** : % d'animaux par sexe. Concerne les porcs charcutiers de type M,F et S avec TMP hors pifs > 98kg et porc >120 kg et hors OBS avec code majeur.
- **Indicateur technique / gamme de poids** : indicateur par gamme de poids hors saisies majeures. *Graphique issu du tableau « Répartition des animaux »*
- **Répartition des observations** : Répartition des familles d'observations sanitaires, ne concerne que les porcs charcutiers M, F et S hors pifs > 98kg et porc >120 kg ou < 45 kg. Si plusieurs codes d'observations sont mentionnés pour un même porc, alors tous les codes sont cumulés dans la famille correspondante.
- **% de charcutiers avec saisie** : % de porcs charcutiers avec codes d'observations hors animaux à responsabilité abattoir.

⇒ Les graphiques n'apparaissent pas sur les synthèses des animaux de réforme, des porcelets et si moins de 20 porcs ont été livrés par l'éleveur.

3. Les mesures à chaud

On retrouve dans ce tableau les moyennes des mâles castrés, des femelles, des pifs et verrassons ou des mâles entiers, ainsi que la moyenne de l'ensemble. Pour les différentes populations retenues, il faut se référer à la p.15 de la notice d'explication du bordereau d'abattage.

4. Répartition des animaux

- Pour chaque gamme de poids (P1 à P5), on trouve le nombre d'animaux, le pourcentage d'animaux, le poids moyen chaud, le TMP moyen, l'indicateur technique moyen, le poids total chaud.
- Pour les animaux de réforme (coches et verrats), on trouve le nombre d'animaux, l'indicateur moyen, le poids total froid.
- Pour les porcs > 120kg (M ou F), on trouve le nombre d'animaux, le poids total froid. Pour le calcul du poids froid, on applique une pénalité de 7% sur le P1 puis le taux de ressuage en vigueur dans l'abattoir (3% ou 2,5%).
- Pour les porcelets, on trouve le nombre d'animaux, le poids total froid.
- Pour les moins de 45kg, les restés en obs., les morts et saisie, les 50/50, les obs. majeurs, les accidents d'abattage et les autres, seul le nombre d'animaux concernés est affiché.

5. Caractéristiques technique des lots par indice (charcutiers soumis à Indicateur)

Ce tableau regroupe les caractéristiques techniques présentes sur chacun des bordereaux d'abattage :

- Le tatouage qui correspond à l'identifiant du lot du bordereau d'abattage
- Le nombre de porcs soumis à indicateur
- Le G3/ M3 ou le G2/M2 moyen des porcs soumis à indicateur
- Le poids moyen chaud des porcs soumis à indicateur
- Le TMP des porcs soumis à indicateur
- Le poids froid des porcs soumis à indicateur
- L'indicateur technique
- L'indicateur total